



- Assistons-nous à une dépolitisation ou à une mutation des formes de la vie politique ?

... La meilleure organisation des pouvoirs démocratiques se réalise-t-elle dans un régime présidentiel ?

.. Quels sont les moyens d'assurer une liaison organique et vivante entre le peuple et le pouvoir ?

= Quels peuvent être les fondements philosophiques de la démocratie ?

A ces interrogations essentielles, des hommes politiques de partis différents, des syndicalistes ouvriers et paysans, des journalistes et des universitaires répondent dans un ouvrage qu'il faut lire si l'on veut tenter de prévoir le visage de la France politique de demain :

« LA DEMOCRATIE A REFAIRE »

Prix : 15 Fr.

LES ÉDITIONS OUVRIÈRES

Pour faire connaître  
FRANCE-FORUM

Demandez  
des numéros spécimens  
qui vous seront adressés  
GRATUITEMENT

FRANCE-FORUM

Comité d'Études et de Confrontation

Jean AUBRY, Alain BARRERE, Théo BRAUN  
Maurice BYE, Jean CONILH, P.-B. COUSTE, Michel DEBATISSE, Eugène DESCAMPS, Léon DU-BOIS, Jacques FAUVET, François FONTAINE  
Pierre FOUGEYROLLAS, Henri FRENAY, Georges HOURDIN, Georges LE BRUN-KERIS, Jacques MALLET, André PHILIP, René REMOND, Pierre-Henri SIMON, Pierre-Henri TEITGEN, Etienne BORNE, Jean LECANUET.

Rédacteur en chef : Henri BOURBON.

PHOTOS

Couverture : La Vie Catholique.  
Forum : Marick.  
Etude : Keystone, Viollet, Plon, Gallimard.  
Polémique sans dialogue : Agence France-Presse.







## Le dialogue sans polémique



SI le pontificat de Jean XXIII passe pour avoir été révolutionnaire, c'est qu'il a établi l'Eglise dont il avait la charge en état de dialogue et avec elle-même et avec les chrétiens séparés de Rome et avec tous les hommes de bonne volonté quelles que soient leurs croyances ou leurs incroyances. Mettre ainsi ensemble catholicisme et dialogue, le propos a en effet quelque chose de paradoxal, car comment une religion dogmatique peut-elle pratiquer le dialogue au-dedans et au-dehors sans mettre en question la vérité dont elle a la garde et dont il lui est impossible de rien retrancher ? La vérité ne s'oppose-t-elle pas à l'erreur ou plutôt aux mille formes de l'erreur comme la terre solide se sépare d'une mer mobile, innombrable, déception toujours recommencée ? On ne dialogue avec l'erreur, on la réfute, quitte d'ailleurs, et c'est l'extrême de la générosité permise, à réintégrer dans le trésor sacré les parcelles de vérité qu'elle pouvait retenir captives, ce qui achève de renvoyer l'erreur à son néant. Le service de la vérité paraît donc appeler une polémique sans dialogue. Or Jean XXIII a pris en parti exactement inverse puisqu'il s'est appliqué à vivifier l'immense héritage de son Eglise par l'usage du dialogue et d'un dialogue sans polémique. Il y va au fond de toute une philosophie de la vérité et qui congédie d'un même mouvement les mollesse sceptiques et la fausse sécurité d'un dogmatisme intolérant.

Le concile, grande pensée du pontificat, c'est l'Eglise rassemblée pour d'abord et principalement dialoguer avec elle-même. L'infailibilité pontificale, telle que l'avait définie Vatican I paraissait clore par un dernier mot décisif l'histoire des conciles et rendre inutile tout dialogue au moins au niveau d'une Eglise enseignante qui semblait toute concentrée dans la personne du pontife suprême. Interprétation longtemps assez commune au-dedans comme en dehors de l'Eglise et que Vatican II a ruiné par l'autorité du fait accompli. Quelles que soient les conclusions du concile que tient en suspens la mort du pape, elles seront de moindre importance que le concile lui-même, qui ouvrant un âge nouveau n'a pas pour tâche cette fois de déterminer une orthodoxie et de condamner une hérésie, mais de « mettre à jour » (c'est le mot de Jean XXIII) la totalité du message et de chercher à dégager les réponses qu'il est capable de donner aux grands appels du monde contemporain. L'Eglise n'est vivante que dans la mesure où elle prend ainsi une conscience interrogative et critique de son propre témoignage et le dialogue est pour elle un moyen privilégié d'entrer davantage dans la vérité et de la manifester davantage. Si bien qu'à partir de cet élan initial, l'Eglise pourrait être constituée dans sa durée à venir en état de concile ou de dialogue, ce qui est la même chose.

Tous les gestes du pontife comme tous les actes du pontificat ont relevé de ce même esprit de dialogue sans polémique. Jean XXIII accueillait dans le même style d'atten-

tion à autrui même les visiteurs éloignés de la Rome catholique par les plus longues distances idéologiques, et jusqu'à la famille de M. Khrouchtchev, et aux bonnes âmes qui croyaient devoir lui rappeler que le communisme est l'ennemi de l'Eglise, le pape, faisant simplement son métier de pape, répondait que l'Eglise, elle, n'est l'ennemie de personne. Les deux grandes encycliques de Jean XXIII, « *Mater et Magistra* » et « *Pacem in terris* » exposent, et avec quelle ampleur, les doctrines chrétiennes de la justice et de la paix, mais telles qu'elles soient applicables au monde d'aujourd'hui et telles aussi qu'elles soient intelligibles et acceptables à toutes les générosités engagées dans les affaires du siècle. Le pape y jetait de plus les fondements d'une doctrine du dialogue en refusant de faire un même sort aux « théories erronées » et « aux mouvements historiques » qu'elles ont suscitées — qui ne sont pas sans véhiculer des précieuses valeurs humaines, et avec lesquels les catholiques pourraient envisager une coopération. Car comment chrétiens et non-chrétiens pourraient-ils se reconnaître les uns les autres dans un même propos de justice et de paix s'ils n'allaient jusqu'à établir entre eux les liens d'une tâche commune. Car le dialogue n'introduit l'ouverture dans les pensées que pour établir la convergence entre les actions.

Les deux sortes de dialogues pratiqués par l'Eglise mise à l'heure du concile ne vont pas l'un sans l'autre. C'est parce qu'une communauté est en état de dialogue avec elle-même qu'elle peut honnêtement dialoguer avec les autres communautés. Le monde non-communiste croira au propos d'ouverture du monde communiste lorsque ce monde communiste sera capable de dialoguer avec lui-même. Quand l'Eglise catholique s'interroge sur elle-même, elle peut être alors en harmonie avec toutes les interrogations du monde, et elle devient par surcroît objet d'interrogation pour le reste du monde. A condition de récuser toute

interprétation pragmatique et utilitaire du dialogue, qui ne saurait être une technique d'apostolat plus intelligemment efficace que l'affirmation violemment dogmatique et vivement polémique. Ce machiavélisme pieux fausserait gravement l'esprit de dialogue tout en falsifiant par un propos d'habileté et de ruse le pur service de la vérité. Aussi est-ce la profonde leçon de ce pontificat de Jean XXIII, la vérité évangélique et le dialogue loin de faire une contradiction se trouvent unis par un lien vivant et nécessaire. Témoigner pour l'Evangile, c'est se mettre en état de disponibilité et d'ouverture à la fois en face de la vérité et en face d'autrui, c'est-à-dire se préparer à dialoguer. Car, comme le disait le philosophe chrétien parlant de la vérité religieuse, « la vérité hors la charité n'est pas Dieu ». La vérité sans un dialogue fraternel avec tous les hommes n'est pas la vérité. L'action de Jean XXIII pourrait bien illustrer cette philosophie qui n'enlève rien à la vérité, mais lui donne toute sa force en lui ajoutant pour la faire plus vraie la liberté et l'amour.

## *Socialiste parce que chrétien ?*

**L**E mot est de M. Guy Mollet, et il a été prononcé au dernier Congrès de la S.F.I.O. L'autorité de son auteur, enraciné dans sa fonction de secrétaire général d'un grand parti, la gravité de la circonstance, l'accent d'ouverture avec lequel il a été prononcé appellent une attention et un examen qui ne peuvent être d'emblée que sympathiques. Moi qui suis agnostique, disait M. Guy Mollet, je ne puis comprendre qu'un chrétien ne soit pas socialiste. On fera à cette formule l'honneur de ne la point expliquer par une simple intention tactique et on essaiera de dégager son contenu doctrinal qui est de première importance, car on croit ici, et c'est la raison d'être de « France-Forum », à la valeur et au primat de la pensée politique en dehors de laquelle l'action politique ne saurait être qu'aventure et opportunisme.

En premier lieu, le mot de Guy Mollet a la signification d'une rupture avec le marxisme, au moins comme idéologie et comme système. Un marxiste logique avec lui-même ne saurait se proclamer agnostique, car un agnosticisme tient le fond des choses pour inaccessible à l'esprit humain, alors que le marxisme fait de l'athéisme et du matérialisme historique, c'est-à-dire d'un savoir total et exclusif de toute transcendance et de tout mystère, la condition nécessaire d'une pensée et d'une action politiques unies dans une même « praxis ».

De plus le « socialiste parce que chrétien » est pour l'orthodoxie marxiste une formule foncièrement hérétique. Selon Marx en effet, le christianisme est la forme majeure de cette aliénation religieuse dont l'auteur du « Manifeste communiste » professe qu'elle est la racine de toutes les autres et dont doit avoir définitivement raison la victoire du socialisme ; dès lors si tous les mélanges idéologiques sont possibles dans l'obscurité d'une conscience individuelle, le christianisme et le socialisme font une contradiction dialectiquement indénouable, et la vérité marxiste tient dans un « socialiste bien que chrétien » d'ailleurs très provisoire et non dans le « socialiste parce que chrétien » de M. Guy Mollet qui suppose une conception révisionniste et au fond liquidatrice du marxisme. Laquelle pourrait bien être la condition d'un dialogue fructueux et d'une coopération utile entre les socialistes admettant que le pluralisme métaphysique est le fondement de la cité moderne et les chrétiens qui répudiaient tous les intégrismes cléricaux.

En deuxième lieu, et cette fois dans une perspective chrétienne, le mot de M. Guy Mollet peut apparaître soit comme une exigence impossible à éluder soit comme une thèse partielle, téméraire et arbitraire. Tout dépend du contenu de cette idée socialiste dont on sait qu'elle est singulièrement indéterminée et pliable dans les sens les plus divers, voire les plus opposés.

Si être socialiste, c'est croire à la fraternité humaine et à la justice sociale non comme à des idéaux sans cesse moqués par

le train du monde, mais comme à des tâches concrètes à réaliser le moins mal possible sur la terre des hommes, alors le socialisme est un impératif de la conscience chrétienne. Si être socialiste, c'est affirmer que l'abolition de la propriété privée et la planification intégrale de l'existence humaine sont de soi libératrices de toutes les servitudes qui tyrannisent les hommes, alors il s'agit d'un pari hasardé qui suscite maintes objections valables et un socialisme de cette sorte ne saurait être, c'est le moins qu'on puisse dire, imposé à la pensée chrétienne en tant que telle.

L'expérience et le raisonnement montrent assez qu'il y a deux socialismes : l'un abolit radicalement les valeurs démocratiques sous prétexte de les réaliser totalement ; l'autre s'efforce de faire converger l'inévitable socialisation du monde moderne, qui est aussi une requête de la raison, et la grande tradition libérale qui vient de 1789, peut-être de plus haut et de plus loin, et qui exprime l'éternel souci personnaliste. Si M. Guy Mollet tranche l'alternative en choisissant comme seul authentique un socialisme démocratique, comment alors ne pas conclure que le socialisme ne peut être à lui seul la vérité politique, qu'il souffre d'une ambiguïté fondamentale et qu'il ne vaudra que dans la mesure où il s'accordera avec l'idéal démocratique qu'il s'efforce de réaliser dans l'ordre des relations économiques ? Si une démocratie qui ne va pas jusqu'au bout de ses conséquences sociales est formelle et pharisienne, un socialisme qui fait bon marché des libertés démocratiques ajoute un chapitre de plus à la longue histoire de l'oppression. Le socialisme sera donc approuvé ou rejeté selon le verdict que rendra l'idée démocratique, seule capable de juger en dernière instance.

Un chrétien peut donc adhérer librement aux valeurs démocratiques contenues dans un socialisme humaniste. La formule de M. Guy Mollet alors n'est pas neuve, et elle ravive un vieux débat : faut-il dire « démocrate parce que chrétien ». On aura le scrupule de ne pas l'accepter sans réserves, pour laisser ses chances dans les débats de la pensée à une interprétation temporairement pessimiste du christianisme : un Léon Bloy ou un Bernanos se voulaient en communion d'impatience avec les humiliés et les offensés de ce monde, tout en se refusant à se dire démocrates et plus encore socialistes ; ils étaient d'admirables chrétiens, à vocation d'ailleurs plus prophétique que politique. Mais entre les socialistes et les chrétiens qui partagent la même foi démocratique et la même philosophie optimiste de l'histoire, le dialogue d'abord, la coopération ensuite ne sont pas impossibles. Encore faut-il que chacun des partenaires ne confonde pas le socialisme ou le christianisme avec tel durcissement idéologiquement intolérant qui n'en serait que la caricature stérile et menteuse.

Etienne BORNE.

# LA DÉMOCRATISATION DE L'ENTREPRISE

Avec :

José BIDEGAIN, François BLOCH-LAINE, Jean BOISSONNAT

Michel DRANCOURT, Georges LEVARD.

*H. BOURBON.* — Le nouveau livre de François Bloch-Lainé sur la réforme de l'entreprise publié aux Éditions du Seuil est digne à maints égards de retenir l'attention.

Sa première originalité tient en ceci qu'il n'est pas seulement œuvre personnelle : la publication de l'ouvrage s'insère en effet, comme le souligne l'auteur lui-même, dans un processus de discussions, de confrontations et de recherches que cette parution même a pour objet explicite de faire rebondir.

Un tel projet ne manque pas d'audace, s'agissant de la remise en question d'institutions et de pratiques qui, aux yeux d'un grand nombre, constituent le symbole même du régime économique. D'autant plus que, prenant les devants à l'égard d'éventuelles critiques portant sur le caractère naïf ou « don quichottesque » de cet ambitieux projet, François Bloch-Lainé commence par soumettre à une critique corrosive le système actuel où la fiction et les rites désuets tiennent une place croissante.

Cette mise au point étant faite, l'auteur consacre la plus grande partie de son livre à l'exposé des solutions qu'il préconise, afin de concilier dans « la nouvelle entreprise » les impératifs de l'efficacité technique et de la « démocratie industrielle ». Il fonde sa recherche sur les idées suivantes : le pouvoir économique ne doit pas se confondre avec le pouvoir politique ; l'entreprise peut rester un centre de décision autonome au sein d'une économie planifiée ; l'entreprise peut être placée sous plusieurs contrôles, correspondant aux forces qui la constituent, sans perdre son unité de direction.

Il en déduit une « nouvelle constitution » applicable à l'entreprise et comportant : l'organisation de son « gouvernement », la révision du statut de son capital et de ceux qui le représentent, une reconnaissance plus formelle du droit du personnel et de la force syndicale qui l'appuie à participer à ses actes et de leur liberté à les contester. Pour accorder ces divers intérêts associés au sein de l'entreprise, mais aussi pour accorder ceux que son activité met en jeu autour d'elle, François Bloch-Lainé propose l'institution d'une magistrature économique et sociale.

Le livre est trop riche pour que tous les aspects puissent être discutés aujourd'hui. Un point seulement, d'ailleurs fondamental, sera abordé en ce Forum : le « gouvernement » de l'entreprise.

Nous avons réuni Georges Levard, Président de la C.F.T.C., José Bidegain, Président du Centre des Jeunes Patrons et membre du bureau du C.N.P.F., Michel Drancourt de la Revue « Entreprise », Jean Boissonnat, de la « Croix » et l'auteur du livre, François Bloch-Lainé, pour débattre des questions suivantes :

— Que vaut le parallèle établi entre la société industrielle et la société politique en vue d'introduire plus de démocratie dans la première ? L'entreprise peut-elle être considérée aussi comme une « république » où il s'agit de conjuguer des intérêts en les mettant à parité : ceux du capital, ceux du personnel et ceux de la collectivité ? Ou bien est-il normal que les intérêts du capital dominant, qu'ils mandatent et qu'ils contrôlent seuls les directeurs, parce que l'entreprise n'est pas comparable à la commune et à la Nation ?

— La diversité des influences subies est-elle incompatible avec l'unité du commandement, avec son autorité, avec l'indépendance dont il doit jouir pour faire prévaloir les vues à long terme sur les exigences à court terme qu'expriment souvent les syndicats ?

## *L'entreprise peut-elle devenir une république ?*

*G. LEVARD.* — Je crois que le parallèle existe entre l'entreprise et la société politique et qu'on peut donc tenter de vouloir y mettre de la démocratie. Mais le parallèle existe comme pourrait exister le parallèle d'une voie ferrée dont un rail aurait été posé nettement avant l'autre ce qui fait qu'il y a des décalages très marqués entre les deux parties de la voie. Par conséquent, je pense qu'actuellement, l'entreprise est régie par des principes qui étaient appliqués au siècle dernier, du temps du suffrage censitaire, c'est-à-dire de la démocratie commandée par une certaine forme d'aristocratie, celle de l'Argent.

Si l'on en reste aux règles établies et non à la pratique, le fait que dans le principe ce sont les actionnaires, donc ceux qui ont l'argent, qui peuvent participer au gouvernement d'entreprise ou le déléguer, on voit bien que l'on est dans une sorte de démocratie censitaire qui a peut-être été un progrès par rapport au système du pouvoir absolu mais qui ne serait plus accepté par personne dans la situation

## est-elle possible ?

## est-elle souhaitable ?

François BLOCH-LAINE

présente. Je crois que tout l'effort de démocratisation de la vie économique qui s'entreprend et que le livre de Bloch-Lainé permet de mettre au premier plan de l'actualité, correspond à cette tendance et à cette volonté de ne pas rester au suffrage censitaire dans l'entreprise et de faire de l'entreprise une démocratie, ce qui ne veut pas dire que tous les hommes commanderont à tout moment dans l'entreprise mais qu'ils auront des possibilités à certains moments d'intervenir sinon toujours dans le gouvernement du moins pour juger le gouvernement à ses actes.

*M. DRANCOURT.* — Pour un syndicaliste comme vous qu'est-ce que c'est que la démocratie ?

*G. LEVARD.* — La démocratie c'est le système dans lequel chacun est considéré comme un citoyen qui, notamment, par l'exercice de son droit de vote et de son droit de censure, participe à la gestion des affaires communes. Je voudrais examiner dans quelles conditions l'Entreprise peut parfois être assimilée à une République et parfois ne pas l'être, le mot République étant pris dans le sens de nation. Une nation peut se suffire à elle-même et répondre ou tenter de répondre, à tous les problèmes que se posent les citoyens, tandis que l'Entreprise ne peut pas prétendre répondre à tous les problèmes d'existence qui se posent, à toutes les personnes qui concourent à son existence. On voit par exemple, tout en regrettant le fait, une nation vivant en autarcie, une Entreprise le pourrait-elle ? C'est un non sens tellement évident que ce n'est pas la peine d'insister. Par conséquent, l'Entreprise elle-même, même si tous ceux qui la constituent en sont consentants, ne peut pas se faire ses propres lois. Elle doit être soumise à des lois plus générales. Une Entreprise ne peut pas être une république, elle a besoin d'être encadrée, elle ne peut pas avoir un pouvoir absolu mais une autorité relative et c'est tout le problème, non seulement des structures internes de l'Entreprise, quand on dit qu'on veut qu'elle soit une démocratie, mais aussi de la place de l'Entreprise dans la vie économique, de tout son environnement et par conséquent de sa soumission à des règles plus générales et plus importantes qui la commandent.

*J. BIDEGAIN.* — Le grand mérite du livre de M. Bloch-Lainé est je crois d'avoir fait prendre conscience à tous

ceux qui vivent et travaillent dans les entreprises et qui deviennent plus nombreux que jamais, d'une situation de fait ; l'Entreprise aujourd'hui n'est plus une association de capital, de travailleurs, ni seulement un ensemble juridique. Elle est en fait une collectivité en mouvement indépendamment du capital et des travailleurs ; le capital et les travailleurs peuvent changer mais l'Entreprise est déjà devenue une sorte de cellule vivante en elle-même qui a sa propre vie et le droit en la matière est resté certainement très en arrière du fait. Supposons qu'un capitaliste aujourd'hui, dirigeant une entreprise de 5.000 ouvriers, considère qu'il a amassé assez de profit et ferme son entreprise puisqu'il en a le droit. C'est inconcevable sur le plan des faits et cela montre bien que l'Entreprise transcende le capital et les travailleurs qui y sont et que nous nous trouvons devant une situation de fait déjà proche du service public. Sous cet aspect-là, il est très important que le droit rejoigne maintenant le fait pour que la vie des entreprises ne soit plus conditionnée ou ne soit pas sur le plan juridique trop précaire, ce qui est encore son sort à l'heure actuelle. Sur un second point, mon attention a été attirée parce que ce livre semble tirer des enseignements de la sociologie moderne sur la vie des groupes. Il y a une dynamique des groupes. Le patronat en particulier, le patronat traditionnel qui accepte avec mauvaise humeur, il faut le dire, la sortie de ce livre, croit que toute contestation met en cause le fait même de l'autorité, alors que la sociologie moderne nous a appris que la dynamique des groupes est l'un des éléments moteurs le plus fort qui puisse exister dans la réalisation et dans l'efficacité de l'œuvre commune. Il est important, je crois, que tout pouvoir puisse être contesté à condition qu'il existe des structures de contestation, de confrontation, parce que cela rend ce pouvoir beaucoup plus dynamique, beaucoup plus apte à s'adapter, et d'avoir su exploiter cette dynamique ou plus exactement de savoir un jour, dans le cadre de nos entreprises exploiter toute cette dynamique de force d'opposition qui existe, serait pour nous, Français, la démonstration d'un certain degré de civilisation industrielle qui n'a pas été atteint par ailleurs. Ces oppositions faut-il encore qu'elles trouvent des structures de confrontation ! Le livre qui nous est présenté aujourd'hui apporte vraiment sur ce point-là une vision très nette, innovatrice.

Michel DRANCOURT

*M. DRANCOURT.* — Je voudrais faire deux observations : l'une sur ce que vient de dire Bidegain, l'autre qui est, en fait, une question à poser à M. Bloch-Lainé. Je suis d'accord sur le fait que les tensions sociales peuvent présenter des caractères positifs mais cela ne se produit que dans la mesure où les interlocuteurs ont un niveau de formation comparable qui leur donne un langage commun. Je ne dis pas qu'il faille de part et d'autre posséder des titres universitaires, mais il faut en tout état de cause un langage commun. D'une façon générale, je crois que l'idée de démocratie dans l'entreprise naît au fur et à mesure que l'on a affaire à des gens mieux formés, je préférerais dire de moins en moins mal formés. En effet, il y a encore d'énormes progrès à faire sur le plan de la formation.

Certaines critiques de François Bloch-Lainé craignent qu'à l'intérieur de l'entreprise le débat, si débat il y a, se déroule entre des hommes qui n'ont pas un niveau de formation suffisant ou ne possédant pas les éléments d'information suffisants pour participer utilement à des échanges de vues.

*J. BOISSONNAT.* — Dans ton esprit, ce défaut de formation est-il vrai aussi pour le milieu patronal ?

*M. DRANCOURT.* — L'insuffisance d'information est à peu près générale. Il est vraisemblable que si les patrons étaient mieux formés, s'ils savaient mieux s'exprimer, ils arriveraient à susciter des confrontations utiles. En plus, il faut bien le dire dès que l'on aborde les problèmes économiques on tombe en France sur un terrain inculte, Boissonnat, tu le sais comme moi, et nous nous en rendons compte à chaque fois que nous sommes amenés à vulgariser l'économie. Ce n'est ni la faute des syndicats ni celle des gens qui essaient d'agir, c'est en réalité la faute de notre système de formation. Voilà pour ma première observation.

La deuxième consiste à me demander si les uns et les autres, tous autant que nous sommes, nous ne sommes pas en train de céder à un certain hypnotisme qu'exerce sur nous l'entreprise. On s'en est peu occupé pendant longtemps mais depuis quelques années tout le monde en parle. Je veux bien qu'on organise l'entreprise, je crois qu'il est nécessaire que l'on organise plus de démocratie à l'intérieur de l'entreprise, etc... mais mon souhait profond, c'est de travailler de moins en moins à l'intérieur d'une entreprise. Je désire échanger mon travail contre une activité. A poursuivre trop

le progrès de la démocratie à l'intérieur de l'entreprise, on risque d'oublier que le but final est d'échapper le plus possible à la contrainte qu'est le travail, et à l'entreprise où il s'exerce. Nous y passons les uns et les autres, et plus encore les ouvriers que nous-mêmes, l'essentiel de notre temps. Nous leur sommes liés aux entreprises (surtout si nous travaillons dans de grandes entreprises) de façon de plus en plus complète. Nous dépendons d'elles comme les ouvriers de Michelin en dépendent depuis très longtemps, pratiquement de la naissance à la mort. C'est tout juste si les entreprises aujourd'hui ne construisent pas les cimetières qui nous attendent. Quels que soient les progrès que l'on puisse accomplir dans le domaine de l'aménagement de la démocratie dans l'entreprise, cette dernière exercera toujours une emprise sur ceux qui s'y emploient, une emprise qui les rend peu ou prou prisonniers de la société, surtout s'ils exercent des responsabilités, car alors ils se vendent aux firmes qui les emploient, au commerce, corps et âme.

*J. BOISSONNAT.* — Il y aurait sans doute pas mal de choses à dire sur les dernières remarques de Drancourt car mon sentiment n'est pas que nous ayons été hypnotisés par les problèmes de l'entreprise. Je crois que nous l'avons été beaucoup plus par les problèmes de planification ou les querelles sur les causes de l'inflation. Nous retrouvons l'entreprise aujourd'hui après avoir fait des efforts en vain pendant des décennies pour chercher une solution à ses problèmes : coopératives de production, nationalisation, etc. Avant d'en venir au livre de M. Bloch-Lainé, je voudrais faire une remarque préliminaire. N'est-il pas quelque peu paradoxal de rechercher aujourd'hui des modes de démocratie économique, des moyens pour introduire la démocratie dans l'entreprise alors que nous vivons une véritable crise de la démocratie politique ? Ces tentatives faites pour introduire la démocratie dans la vie économique ne constituent-elles pas parfois, une manière de fuir l'autre problème ? Je ne dis pas que c'est le fait de tel ou tel auteur ; nous tous, ne cherchons-nous pas une sorte de compensation dans la démocratie économique à notre incapacité d'imaginer une forme de démocratie politique qui nous paraisse viable ? Cette critique, je la fais en réalité à contre-temps car elle m'est venue d'avantage en lisant le livre de M. Mendès-France sur la République moderne, qu'en lisant celui de M. Bloch-Lainé. Il y a tout de même là une question que nous ne pouvons pas complètement écarter même si, ensuite nous jouons complètement le jeu de la discussion sur la démocratie de l'entreprise.

Il faudrait sans doute tirer les conséquences sur le climat dans lequel cette démocratisation de l'entreprise pourrait être imaginée. La démocratie dans l'entreprise est quelque chose de très important précisément à cause de ce que vient de dire Drancourt : la vie à l'usine ou au bureau, constitue ce qu'il y a de plus lourd, pour un très grand nombre de gens, dans leur vie quotidienne. La présence dans l'entreprise est quelque chose qui nous marque profondément ; nous en ressentons les effets dans notre vie civique, familiale, culturelle. Donner plus de loisirs à des gens que l'on abrute préalablement dans une entreprise, ce n'est finalement pas leur don-

ner des loisirs, car ils ne sont plus en état d'en bénéficier pleinement.

C'est donc un problème très important de savoir si nous pouvons progresser sur ce terrain. Dans le livre de M. Bloch-Lainé, je me demande si les risques d'une telle opération se trouvent toujours mis en évidence. Je pense essentiellement au risque d'égoïsme collectif qui pourrait naître, à mon avis, d'une structure apparemment améliorée des relations au sein de l'entreprise. J'imagine personnellement assez bien, qu'une entreprise dans laquelle on aurait fait progresser les relations entre personnel et direction soit capable de constituer une sorte de ligue pour persévérer dans son être, au-delà même de sa nécessité économique. Cette coalition pourrait imposer à la collectivité nationale, les paiements de véritables rentes de position, tout à fait injustifiées. On peut parfaitement imaginer des cas où la coalition d'une direction et d'un personnel désireux de maintenir à tout prix l'implantation de l'entreprise, son type de fabrication, sa politique de recherche technique, pourrait conduire à désorganiser l'économie à l'échelle nationale en voulant l'organiser d'une manière plus démocratique, à l'échelle de l'entreprise. L'économie moderne a besoin de mobilité. L'« *entreprise-institution* » risque d'être moins mobile que l'« *entreprise-société* », si elle n'est pas mieux « encadrée » qu'aujourd'hui par la planification.

*M. DRANCOURT.* — Je crois qu'il y a déjà des exemples où les directions ont mis en avant les salariés pour obtenir par exemple des subventions ou des aménagements divers.

*Fr. BLOCH-LAINE.* — Ce parallèle entre la société politique et la société économique, que je crois utile, soulève cependant plusieurs difficultés. Il a d'abord l'inconvénient de réveiller les sentiments politiques, voire les passions et d'introduire sur le plan des problèmes économiques des préjugés supplémentaires. Cependant, le terme même de démocratie est un réactif utile et jusqu'à présent, je n'ai pas regretté de l'avoir utilisé sur mes interlocuteurs. Les premières réactions que détermine l'idée de démocratie industrielle sont, en effet révélatrices. Il y a des contradicteurs qui déclarent tout de suite qu'ils n'aiment pas la démocratie, d'une manière générale. C'est net et c'est honnête. Il y en a d'autres qui admettent le principe, mais qui décollent dès qu'on parle des applications. Il y en a beaucoup qui marquent des hésitations, non sans de bons motifs. Car, en somme, tout le problème est là et nous l'abordons à peine. Qu'est-ce que la démocratie dans l'entreprise ?

### **Les problèmes propres de la démocratie économique**

Georges Levard disait tout à l'heure que le parallèle est imparfait puisqu'il existe un décalage dans le temps, puisque la démocratie politique a devancé la démocratie économique dans l'histoire. Mais ce décalage est éclairant. Les historiens le diraient mieux que moi. Si on a commencé par instituer une république censitaire, c'est sans doute parce que l'on estimait que seuls les gens dûment formés, parce que fortunés, avaient assez de capacités pour être des citoyens à part entière, pour avoir voix au chapitre dans la Nation, sans déterminer les désordres que l'absence d'éducation et

Jean BOISSONNAT

d'expérience chez les électeurs peut engendrer. N'est-ce pas une conception du même ordre qui s'exprime aujourd'hui quand on hésite à donner voix au chapitre dans l'entreprise à des salariés dont la formation économique est médiocre et qu'on soupçonne de n'avoir pas une conscience suffisamment claire des intérêts lointains de la firme ? Ce précédent historique nous indique ce qu'il convient de faire. Nous savons que s'il n'y avait pas eu le développement de l'instruction publique, la république censitaire aurait duré davantage et qu'elle aurait conservé quelque justification. Nous sommes ainsi conduits à penser qu'il n'y aura, en fait, de démocratie économique qu'à la suite d'un grand effort de formation des salariés, effort qui permettra de donner aux chefs d'entreprises des interlocuteurs irrécusables. Jusqu'à ce que ce résultat apparaisse, les chefs d'entreprises auront, sur le plan de faits, sinon sur le plan de la morale, de bons arguments à opposer à ceux qui veulent élargir le dialogue, développer les échanges de vues à l'intérieur des firmes et des professions.

A certains égards, le problème de la démocratie politique et celui de la démocratie économique sont des problèmes contemporains. La démocratie politique a peut-être précédé l'autre, elle est peut-être plus parfaite ou moins imparfaite qu'elle. Mais toutes les deux sont, actuellement, en état de révision. A réinventer, comme on dit. En s'attaquant aux deux problèmes simultanément, on constatera combien il y a de similitudes.

Cependant, le parallèle n'est pas juste, en effet, entre l'entreprise et la nation. La nation, personnalisée par l'État, constitue une unité souveraine. L'entreprise, au contraire, est de plus en plus dépendante. Georges Levard a donc raison de dire qu'il ne s'agit pas d'organiser la contestation et la participation seulement à l'intérieur de l'entreprise, qu'il faut les organiser aussi aux niveaux supérieurs, pour que l'entreprise subisse des pressions extérieures et que l'unité de vues des divers groupes d'intérêts qui la composent, si on réussit à l'établir, ne tourne pas à un égoïsme de firme, contraire aux intérêts de la collectivité et aux impératifs du plan. En ce sens, l'entreprise se compare plutôt à la commune, qui est une institution autonome, mais secondaire, subordonnée.

*J. BIDEGAIN.* — Je voudrais revenir sur deux remarques qui ont été faites. Tout d'abord la remarque de Michel Dran-

court disant : « ne subissons-nous pas un peu l'hypnose de l'Entreprise » et de « Boissonnat » est-ce parce que nous ne réussissons pas la démocratie en matière politique que nous allons maintenant nous préoccuper de la mettre en route dans l'Entreprise ? » ce qui, en tout cas, pour les hommes politiques, sera sûrement moins difficile à concevoir. Je crois que nous qui vivons dans les entreprises et qui nous trouvons au jour le jour avec des problèmes de relations entre hommes travaillant en commun pour réaliser quelque chose au bénéfice de la collectivité, avons conscience que le problème qui est soulevé n'est absolument pas un problème factice. C'est un problème très réel, car nous sommes entrés dans un temps de mutation profonde sur deux plans : tout d'abord, sur le plan des hommes et de leur formation. On a évoqué ici le problème de la formation, mais il faut prendre conscience, et nous le savons, nous jeunes patrons en particulier, qu'en 70 ou 75, les manœuvres-balais des entreprises auront sûrement, en raison de la prolongation de scolarité obligatoire, acquis une formation qui correspondra au niveau de fin d'études secondaires. Penser que les relations humaines dans une entreprise où les gens les moins qualifiés, faisant le travail le moins spécifique, auront une formation de ce niveau-là, penser que les relations seront du même type que dans ces entreprises du début du siècle où seul le patron avait eu cette formation, c'est se faire une illusion profonde. A ce moment-là, il ne s'agira plus de donner des ordres, il s'agira de remporter une adhésion, de convaincre et nous sentons, nous, venir dans nos entreprises une mutation très profonde sur ce plan-là. Il y a une seconde mutation que nous percevons déjà également dans la vie journalière de nos entreprises ; lorsqu'un ouvrier, à plus forte raison un agent de maîtrise ou un cadre, a atteint un certain niveau de satisfactions matérielles, il voit apparaître en lui de nouveaux besoins et des besoins qui sont finalement aussi pressants que l'étaient à une autre époque le pain ou le logement, et ces besoins sont des besoins de participation, de se sentir solidaires, de faire partie, de coopérer à une œuvre, de ne pas être isolé, de ne pas être un rouage non relié au reste de la collectivité. C'est pour cela que je voudrais bien souligner que ce problème de l'entreprise n'est pas une construction de l'esprit comme certains patrons ont voulu le présenter au C.N.P.F. mais vraiment une réalité journalière à laquelle nous nous heurtons et pour laquelle nous considérons que ce qui est présenté aujourd'hui est un élément de solution. Je vous avouerai que dans une entreprise que je dirige et où je vis le problème au jour le jour avec des syndicalistes formés par les centrales syndicales, j'ai eu des syndicalistes qui m'ont demandé de mettre à l'étude de commissions le livre de Bloch-Lainé parce que cela correspond à un besoin de nouvelles relations entre patrons et salariés.

*M. DRANCOURT.* — D'après vous, quel genre d'entreprises, autres que la vôtre, le feront en France ?

*J. BIDEGAIN.* — Je crois qu'il y aura des entreprises plus nombreuses que vous le croyez, en raison en particulier du développement des cadres dans les entreprises. La participation dans les entreprises, que nous souhaitons, viendra d'abord par les cadres hiérarchiques, et par les cadres syndicalistes peu à peu elle se généralisera. Mais mon propos avait

pour but de signaler que ce n'était pas un problème plaqué. Alors que nous, les économiques, ceux que M. Bloch-Lainé appelle les socio-professionnels, nous essayons d'améliorer notre secteur, et c'est notre rôle, notre contribution, il faut que les politiques en fassent autant, qu'ils tentent cet effort de vaste rénovation que nous essayons de réaliser dans les cellules sur lesquelles nous pouvons effectivement quelque chose. Avec la réforme de l'entreprise, nous sommes au cœur d'un problème qui est notre problème ; évidemment, les politiques diront « on va s'occuper de ça puisqu'on ne peut pas réussir ailleurs », mais nous, les économiques, considérons que c'est notre problème très réel. Il n'y a pas d'hypnose et il n'y a pas de suppléance du politique !

*G. LEVARD.* — Je vois les choses d'une façon assez différente de celles de Bidegain et aussi des divers intervenants. Je crois qu'il faut se méfier tout à la fois des fausses analogies et des oppositions systématiques. Je ne crois pas qu'il faille identifier l'entreprise et la nation car cela conduirait à rechercher si on peut appliquer à l'entreprise des solutions qui peuvent n'être bonnes que pour la Nation. Je ne pense pas non plus qu'il y ait à imaginer que c'est par une sorte de fuite ou de transfert que l'on s'occupe du problème de l'entreprise, de sa démocratisation sous le prétexte que c'est trop compliqué dans la profession ou que c'est trop compliqué sur le plan politique. En réalité je pense qu'il y a une sorte de fonction continue qui n'existe pas dans le droit ni dans le fait, et qu'il convient d'établir. Je pense que la crise de la démocratie politique provient très largement de ce que les structures politiques ont été établies par une France rurale, c'est vrai d'ailleurs pour tous les pays du type occidental, et que le citoyen se trouvait engagé dans la vie de la nation par sa participation à l'activité agricole. Maintenant que nous sommes dans une France qui est pour l'essentiel une France industrielle, le salarié ne se trouve plus engagé parce qu'il n'a pas comme l'exploitant rural de responsabilité directe dans la vie économique et à partir de là, il ne peut pas se mettre en prise directe avec les problèmes de gestion de la nation. C'est en ce sens qu'il y a des liaisons et des parentés qui sont à établir entre les problèmes de la démocratie politique ou si on veut de la démocratie tout court, avec ses aspects, ses implications d'une part d'ordre politique, d'autre part d'ordre économique. C'est dans cette optique que se présentent tous les problèmes de volonté de participation des travailleurs à la vie de l'entreprise mais, pour être autre chose qu'une simple force de travail. Cela me paraît appartenir très profondément, de façon inconsciente peut-être, mais très réelle, à ces recherches qui se développent dans divers milieux pour essayer de résoudre le problème de la démocratie dans son ensemble. Pour ce qui est des problèmes de compétence des salariés, comment veut-on que le personnel ait suffisamment d'information si précisément il n'a pas les contacts nécessaires avec les difficultés ou les projets d'une entreprise déterminée. Comment veut-on qu'il ait un jugement formé, si cet effort ne s'est pas déroulé sur un certain nombre d'années de manière qu'il y ait un certain relief, une certaine perspective qui se dégagent tout de suite dès que l'on vient ajouter une information à d'autres informations antérieures, des observations à d'autres observations

qui ont déjà été faites. Je suis presque tenté de dire qu'il ne peut pas y avoir de solutions novatrices aux problèmes de la démocratie si l'on n'a pas le désir de scruter très profondément tous les problèmes de la vie industrielle avec la volonté de créer des structures faisant qu'une nation industrielle puisse permettre à tous ses citoyens de participer à tous les aspects les plus caractéristiques de la vie nationale, tout comme dans les civilisations anciennes, les producteurs agricoles se trouvaient être mêlés à la vie de leur nation. Les problèmes sont évidemment beaucoup plus complexes ; des relais, des rouages supplémentaires et complémentaires doivent être trouvés ; c'est absolument indispensable. Je reprendrai des notions que je trouve très caractéristiques de la situation, Bidegain n'a pas prononcé le mot mais il a suffisamment insisté sur l'idée pour que nous soyons d'accord : l'entreprise est devenue vraiment une personne morale. Il est impensable dans une nation de voir chaque citoyen voulant se forger lui-même sa propre loi.

L'entreprise a besoin, elle aussi, de voir un ensemble lui fixant ses lois, car on pouvait, dans une époque pré-industrielle, imaginer que le profit permettait de dégager ce qui était la loi de l'entreprise, mais maintenant quand on se demande quel est l'intérêt de l'entreprise, on voit que l'intérêt de l'entreprise c'est bien entendu de survivre et de se développer mais c'est aussi de participer à un effort plus vaste d'expansion nationale, de solidarité nationale, sociale, ce n'est pas l'entreprise elle-même qui est la mieux qualifiée pour définir ce qu'est cet intérêt général, cela ne surgit pas spontanément. On ne peut pas envisager de résoudre intelligemment en vase clos les problèmes d'une entreprise dès qu'elle a dépassé un certain stade (ne parlons pas ici des artisans), on ne peut le moins du monde lui appliquer la formule américaine bien connue : « Ce qui est bon pour la « General Motors » est bon pour les Etats-Unis. » On a vu que la croissance de la « General Motors » n'impliquait pas obligatoirement la croissance des Etats-Unis. Par conséquent, l'intérêt de l'entreprise est quelque chose d'infiniment plus complexe que les notions d'intérêt qui peuvent se dégager uniquement de l'observation des problèmes spécifiques au sein de l'entreprise.

*M. DRANCOURT.* — Le problème soulevé présente trois aspects qui ne me semblent pas avoir été abordés jusqu'ici. En les abordant je ne cherche pas à exposer une théorie cohérente, mais à provoquer des réactions autour du livre. La première c'est l'exemple américain. La société américaine est plus démocratique que la nôtre. La démocratie qu'on le veuille ou non, suppose une aristocratie et le degré de démocratie se mesure au degré d'ouverture de l'aristocratie. Or, il m'a toujours semblé que les Américains de l'ère industrielle se sentaient mieux dans leur peau d'Américains que les Français ne s'y sentaient dans la leur parce que, jusqu'à présent tout au moins, il y a plus de chances pour un Américain de réussir à faire carrière dans l'industrie, parce qu'aussi les entreprises américaines sont beaucoup plus grandes en général que les nôtres et sont déjà un peu organisées comme doivent l'être des états ou en tout cas de grandes collectivités.

Il ne faut pas oublier que c'est aux Etats-Unis que sont

nées les techniques de décentralisation budgétaire qui donnent aux cadres qui les mettent en œuvre, quelques satisfactions sur le plan du pouvoir. En plus, il existe aux Etats-Unis une organisation syndicale telle que les leaders syndicalistes ont, dès à présent, le sentiment de posséder un pouvoir que les leaders des syndicats français sont loin d'avoir car non seulement ils sont divisés, moins importants, mais encore ils sont moins riches.

La deuxième est une inquiétude. A force de vouloir organiser ne risque-t-on pas de tuer l'esprit d'entreprise ? Sommes-nous à un degré de progrès industriel que nous puissions négliger cet aspect des choses ? Qui peut créer des entreprises ? Ce sont généralement des gens qui ont besoin, en l'état actuel des choses, d'imposer leurs idées sans trop de discussions. La réussite industrielle, au stade du lancement ne souffre pas la discussion, elle exige l'élan.

Mon troisième propos m'est suggéré par des réactions déjà enregistrées à propos du livre. Je m'empresse de dire, que je ne prends absolument pas à mon compte ces réactions. Nous avons entendu — François Bloch-Lainé était présent — pas plus tard qu'hier soir, un industriel très style « Maréchal nous voilà » rappeler un épisode de guerre. En 1940, disait-il, la section dans laquelle il se trouvait n'avait plus comme gradé qu'un intellectuel. Il a essayé d'expliquer aux hommes qui restaient avec lui, ce qu'il voulait faire. Ces hommes ont répondu : « Fous-nous la paix et commande. » Et ajoute cet industriel, « c'est l'état d'esprit général des Français ». Je ne partage pas son sentiment. Cela dit, tant que la formation et l'information seront faibles beaucoup de gens peu formés auront tendance effectivement à se dire « qu'après tout commander est l'affaire du patron. »

*J. BIDEGAIN.* — C'est une anecdote que j'ai déjà entendue lorsque j'étais tout petit avant la guerre de 40, elle doit dater de la guerre de 14 !

*J. BOISSONNAT.* — Effectivement, je crois qu'il y aura toujours des gens pour dire que la démocratie c'est la pagaille et que l'entreprise étant une chose sérieuse, délicate, compliquée, c'est le dernier lieu où il faut l'introduire. Ses impératifs techniques et financiers ne permettent pas de supporter la pagaille. Mais si beaucoup de gens disent cela aujourd'hui, c'est précisément parce qu'il y a un rapport entre les idées que l'on se forme en voyant vivre la démocratie politique et le comportement que l'on a ensuite dans son entreprise. Si tant de gens en France aujourd'hui, sont susceptibles de vous dire que la démocratie c'est la pagaille, ce n'est pas simplement parce qu'ils expriment ainsi en termes très généraux quelque chose de beaucoup plus simple qui veut dire : « C'est ma chasse gardée et je ne veux absolument pas que quelqu'un d'autre vienne y mettre son nez » ; ils expriment un sentiment général qui est né du spectacle que le régime politique a pu donner aux Français pendant un certain temps. C'est bien là où il existe un lien entre les possibilités d'introduire la démocratie dans l'entreprise et l'existence d'un véritable régime démocratique au niveau politique.

Je vois d'ailleurs d'autres aspects de ce lien. Par exemple cet égoïsme d'entreprise que j'évoquais tout à l'heure

José BIDEGAIN

ne peut être surmonté que s'il existe des choix politiques admis par l'ensemble de la nation, s'il existe un consensus politique au nom duquel on peut accepter des mobilités contre lesquelles on se raidira s'il n'y a pas ce consensus politique.

Cela dit, la mise en œuvre pratique dans l'entreprise des réformes qui permettraient de la démocratiser, pose un certain nombre de questions que je me permets à mon tour de poser à M. Bloch-Lainé. Il y a tout d'abord la question de la force syndicale : dans quelle mesure l'état actuel des forces syndicales en France permet à celles-ci de s'engager suffisamment dans le dialogue ? Je ne dis pas dans la *gestion* car M. Bloch-Lainé a écarté, à juste titre, l'hypothèse de la co-gestion. D'autre part, quelle place fait-il aux entreprises nationalisées dans ce processus de démocratisation ? Peut-on imaginer une démocratisation d'entreprises nationalisées dans des formes comparables à celles que l'on prévoit dans la société anonyme de type classique, avec actionnaires privés, etc. L'Etat-patron reste tout de même l'Etat. Enfin, quel peut être le degré de démocratisation de l'entreprise dans une économie où, de plus en plus, les « holding », les puissances financières, les banques d'affaires, semblent être appelées, notamment dans le cadre du Marché Commun, à jouer un rôle déterminant dans la stratégie des firmes et dans leurs décisions ? Mon sentiment est que nous avons raison de poser le problème de la démocratie dans l'entreprise comme un problème en soi. Cela nous oblige à sortir des généralités : mais, cela fait, nous ne trouvons pas de solutions valables si nous ne replaçons pas l'entreprise dans son contexte actuel : une entreprise « démocratisée » qui ferait échec au Plan, ne serait pas démocratique. Une entreprise « démocratisée » qui resterait le jouet des groupes financiers internationaux (dont le développement peut être souvent utile, ce qui complique encore les choses) ne serait pas non plus, vraiment démocratique. En d'autres termes, la démocratie doit progresser partout, ou elle ne progressera pas.

#### La question de l'autorité dans l'entreprise

Fr. BLOCH-LAINE. — Je vais essayer de répondre à ces questions, en en posant moi-même quelques-unes. Vous avez fait très justement apparaître les principales difficultés auxquelles on se heurte pour progresser dans les réflexions que j'ai ébauchées. Vous invoquez d'abord l'état des forces syn-

dicales en France. J'espère que je ne vexerai personne ici en disant que, chez nous, les syndicats sont à peine plus forts que les partis. Je reviens de Belgique où l'on m'a fait observer qu'il y avait dans ce pays plus de 80 % de salariés dans les syndicats, et que ceci créait une situation assez différente de celle dont je parlais moi-même en préconisant l'accroissement de la force syndicale comme condition première de la démocratie industrielle. Il me semble que nos syndicats ont un certain complexe de faiblesse du fait du nombre insuffisant de leurs adhérents, et que ce complexe explique, avec d'autres raisons, leur hésitation à s'engager dans les voies de la participation. En face d'eux, les patrons ont un sentiment symétrique. Ils pensent que les représentants syndicaux sont des agitateurs qui ne représentent pas la masse des travailleurs, qui n'ont pas d'autorité réelle sur elle, qui ne peuvent pas l'engager valablement, qui, par conséquent, ne sont pas réellement responsables. Paradoxalement, c'est la faiblesse du syndicalisme et non sa force qui est à l'origine du malaise patronal, de sa méfiance à l'égard d'un pouvoir qu'ils considèrent comme plus gênant que représentatif. Je suis donc persuadé, pour ma part, qu'une forte structuration du « face-à-face » est non seulement la condition de l'amélioration du fonctionnement de ce face-à-face, mais encore la seule chance de faire progresser le « côte-à-côte ».

Deuxième question touchant aux entreprises publiques. Je suis persuadé qu'il faut aussi démocratiser le fonctionnement de ces entreprises pour leur éviter de tomber dans deux travers possibles.

Le premier travers est celui que l'on constate dans les pays socialistes. Les entreprises sont à tel point soumises à l'Etat propriétaire que les salariés n'ont pas en face d'eux un patron avec lequel ils puissent négocier. Le pouvoir n'est pas dans l'usine. Il est tout entier ailleurs et comme invisible. Il n'y a donc pas de dialogue possible entre les dirigeants et le personnel. L'autre travers est celui des entreprises publiques dont les intérêts sont mollement défendus dans les pays libéraux par les pouvoirs publics dont elles relèvent. Le personnel de ces entreprises-là se sent comme abandonné. Il a le sentiment, exagéré, que ses dirigeants sont impuissants vis-à-vis de la concurrence privée.

Nous connaissons, en France, l'une et l'autre de ces situations psychologiques. Les dirigeants des entreprises publiques sont conduits trop souvent à exprimer vis-à-vis des salariés un « non possumus » qui est fâcheux. Tantôt parce qu'on leur interdit de traiter avec leurs syndicats, sous leur propre responsabilité. Tantôt parce qu'on leur donne le sentiment d'être, comme leurs syndicats, des sacrifiés. Je répète que ces situations sont le plus souvent exagérées par l'opinion syndicale. Mais il est tout de même fâcheux que les apparences puissent accréditer de tels jugements. La démocratie dans l'entreprise, quel que soit le propriétaire, suppose que les dirigeants, face à leur personnel, soient aussi responsables donc aussi libres que possible, ceci est vrai aussi dans le secteur privé où des holding, des banques d'affaires captent la réalité du pouvoir au détriment des chefs visibles. L'Etat est une monstrueuse holding, tantôt trop impératif, tantôt trop négligent. Je pense donc qu'il faut donner aux entreprises

publiques — comme certains grands groupes devraient aussi le faire pour leurs filiales — la conscience de leur propre personnalité et les moyens de la réaliser.

*M. DRANCOURT.* — Cela ne suppose-t-il pas un changement de structure des entreprises nationalisées ?

*Fr. BLOCH-LAINE.* — Cela suppose certainement une modification des contrôles, qui, tels qu'actuellement pratiqués, ont transformé la tutelle, soit en une espèce de gestion directe, soit en une espèce d'abandon. Il faut donner aux dirigeants des entreprises nationales une plus grande liberté de manœuvre, tout en précisant davantage leurs obligations en ce qui concerne les résultats à obtenir. Dans les entreprises publiques qui exercent un monopole, cela suppose la substitution des règles conventionnelles à celles qui résultent ailleurs du fonctionnement du marché. Du côté privé, le malaise qui résulte de la localisation invisible du pouvoir est, dans beaucoup de cas, tout aussi sensible. Pour les mêmes raisons, il serait sans doute nécessaire de faire en sorte que les firmes aient une responsabilité, une autonomie vraies vis-à-vis des banques d'affaires ou des têtes de groupes. Cela ne signifie pas que les groupements ayant une politique coordonnée ne sont pas utiles. La concentration qui s'opère sous des formes « fédérales » est indispensable dans la compétition internationale. Il ne s'agit pas de favoriser l'individualisme des personnes morales qui conduirait à une anarchie. Mais de donner à chaque cellule le sentiment qu'elle se gouverne elle-même dans le cadre de directives clairement exposées — et discutées — venant des échelons supérieurs. En Allemagne fédérale, c'est en transportant le pouvoir réel du niveau des entreprises à celui des groupes qu'on a tourné la co-gestion et qu'on l'a rendue plus fictive que réelle. En France, ce défaut d'autonomie des firmes par rapport aux holding est ressenti jusqu'à un niveau même très élevé de la hiérarchie des firmes. On déterminerait, je crois, des réactions favorables à une décentralisation du pouvoir économique au bénéfice des firmes, chez les directeurs d'établissements qui se trouvent soumis à des maîtres ayant, à leurs yeux, le double inconvénient d'être lointains et plus financiers que techniciens.

*J. BOISSONNAT.* — N'avez-vous pas le sentiment que c'est une tendance qui s'accroît à l'heure actuelle, cette tendance à la perte de l'autonomie de décision des firmes au bénéfice des groupes financiers, notamment des groupes financiers internationaux ?

*Fr. BLOCH-LAINE.* — La question est très délicate. Mettons de côté la question de savoir si, en effet, il se développe des pouvoirs privés internationaux qui rendent plus difficiles les politiques nationales, alors que le relais de celles-ci n'est pas pris par une politique internationale, notamment en matière de planification. Il n'y a pas que des inconvénients dans l'Europe des trusts qui a précédé l'Europe des patries. Toutes les connexions, tous les cimentages peuvent être un bien comme un mal, selon que les autorités publiques les contrôlent ou les subissent. Revenons à l'intérieur de chaque pays. Le renforcement des groupes, de groupes ordonnés à l'intérieur desquels la division des tâches et la

Georges LEVARD

répartition des fonctions se fait dans de bonnes conditions, est certainement un élément d'accroissement de la productivité et de la compétitivité. Je vise là la compétition de nations concurrentes. Il est certain que l'un des problèmes les plus graves que nous aurons à résoudre demain sera celui de cet équilibre entre les pouvoirs fédérateurs et les pouvoirs fédérés. Il ne faut pas tuer les pouvoirs fédérateurs, mais faire en sorte que chacun des éléments fédérés ait une personnalité, une autonomie suffisantes pour que chacun s'y sente responsable, à des niveaux qui ne soient pas seulement accessibles à quelques initiés.

*J. BIDEGAIN.* — Je voudrais revenir au problème de l'entreprise et en particulier à ce problème de l'autorité qu'à plusieurs reprises nous avons évoqué. En effet dans le monde patronal actuel, le livre de François Bloch-Lainé a donné l'impression d'être vraiment une bombe, je dirai presque à retardement, placée au bon coin de la table, et ce monde est très ébranlé car par tradition, par habitude, il a toujours devant toute réforme, eu deux réactions, ou bien : « La réforme entraînera une catastrophe économique » ou bien : « La réforme entraîne la dilution de l'autorité et à travers cela la chute également économique. » C'est à ce chantage de la catastrophe économique que nous assistons aujourd'hui une fois de plus. Je crois que le mérite de François Bloch-Lainé (en tout cas, nous jeunes patrons, le considérons comme tel) c'est justement d'avoir su dissocier les problèmes de commandement des problèmes d'orientation et de politique des entreprises. Nous croyons en effet, qu'il faut unité de commandement pour que l'efficacité économique ait lieu et si nous sommes attachés à un principe d'autorité unique c'est parce que nous ne croyons pas aux Soviétiques comme technique d'avancement économique. Nous l'avons aussi bien constaté à l'Ouest qu'à l'Est, les entreprises doivent être dirigées dans le temps d'exécution par des hommes ayant pouvoir. Mais ce n'est pas parce que l'élaboration est politique, parce que la conception à moyen terme ou à long terme d'une entreprise est élaborée en commun que ce pouvoir est diminué. Tout au contraire, et ce qui me frappe c'est cette démarche de raisonnement qui fait que toute contestation est devenue aujourd'hui une atteinte à l'autorité alors qu'à mon avis, dans la mesure où quelqu'un a une autorité contestée, où on lui suggère, cette autorité peut au contraire devenir beaucoup plus efficace et mieux remplir son

rôle. Je disais tout à l'heure que j'étais surpris de constater dans le monde patronal que finalement, plus les gens s'éloignent du commandement direct et plus ils invoquent le principe d'autorité ce qui prouve qu'il y a très longtemps qu'ils ne commandent plus effectivement. Je voudrais ajouter une deuxième observation au sujet de cette démocratie qui est synonyme de pagaille. Pour moi la démocratie ne se partage pas et il est difficile de prétendre instaurer uniquement la démocratie dans l'entreprise telle que nous l'avons définie aujourd'hui ou telle qu'a essayé de le préciser le livre de M. Bloch-Lainé, sans en même temps l'élargir à la profession, à l'organisation nationale et aussi, bien que ce ne soit pas notre domaine, au domaine politique. Nous sommes en tout cas les jeunes d'une génération qui acceptons mal qu'étant des démocrates nous soyons des vaincus. Nous refusons d'être battus avec bonne conscience uniquement parce que nous aurons reçu des coups sans gagner ; démocrates, nous voulons gagner et nous pensons vraiment que nous gagnerons.

Nous refusons absolument cette vision du martyr qui donne bonne conscience ou qui a donné bonne conscience à des quantités de nos aînés en disant : « Du moment que nous avons lutté pour la bonne cause, nous avons bonne conscience. » Quant à nous, c'est la victoire qui nous donnera bonne conscience. Il y a là une différence fondamentale sur la vision de la démocratie : elle n'est pas une pagaille qui ne réussit pas, la démocratie c'est le meilleur moyen de gagner.

G. LEVARD. — Pour parler du pouvoir dans l'entreprise, je crois qu'un certain nombre de distinctions sont absolument indispensables. D'abord, repoussons tout de suite cette confusion entre la démocratie et l'anarchie. Bien sûr, nous avons eu un certain nombre d'exemples de manque d'autorité en matière politique et des inconvénients que cela représente, mais si je vois la façon dont sont gouvernés les organisations syndicales, je constate que le modèle syndical est un modèle de type démocratique, et que cela n'empêche pas qu'il y ait une autorité qui existe, mais elle a été déléguée et elle est contrôlée. C'est dans ce sens que si l'on veut que le pouvoir en tant que pouvoir, cesse d'être contesté dans l'entreprise, il faut admettre que le responsable de l'entreprise doit être capable de discuter de ses projets avec tous ceux qui sont intéressés à la vie de l'entreprise et une fois que ses décisions sont prises, que les résultats bons ou mauvais sont connus, d'accepter que l'ensemble des membres de l'entreprise puissent juger de sa gestion. Cela ne met pas en cause l'unité de commandement, cela met en cause un commandement de type « souverain absolu » ce qui est tout autre chose. Je crois qu'il faut aussi bien distinguer deux aspects du pouvoir dans l'entreprise. Ce que l'on pourrait appeler le pouvoir intérieur et je viens d'en dire quelques mots, et le pouvoir extérieur : l'entreprise vis-à-vis de l'extérieur ne peut plus être considérée comme un souverain absolu. En réalité, je suis toujours étonné quand je vois des patrons très autoritaires vis-à-vis de leurs salariés se rendre vis-à-vis du restant du monde comme de parfaits anarchistes, ils rêvent eux aussi, et pour leurs entreprises,

de cette liberté sans rivages dont parlait Jules Vallès au XIX<sup>e</sup> siècle.

En ce qui concerne le pouvoir de l'entreprise vis-à-vis de l'extérieur, il ne peut être qu'un pouvoir conditionné, qu'un pouvoir limité, qu'un pouvoir qui s'exerce dans un certain cadre. Si on fait le parallèle avec la société politique on ne peut pas dire que les communes n'ont pas de pouvoir. Elles ont certains pouvoirs, mais dans des limites qui ont été définies par la Constitution et par les lois organiques et pour certains objets. De même le pouvoir de l'entreprise, et du chef d'entreprise, ne peut être que pour un certain objet, ce n'est pas un pouvoir absolu, cette conception nous fait entrer en rébellion très ouverte contre certaines tendances que l'on distingue dans une partie du monde patronal qui voudrait qu'en quelque sorte les entreprises soient une sorte de modèle de civilisation et arrivent à englober tous les problèmes humains impliqués non pas simplement par le processus de fabrication mais par les conditions d'existence, dans et hors l'entreprise de l'ensemble du personnel. Cette distinction qui me paraît fondamentale du pouvoir intérieur et du pouvoir extérieur doit permettre de régler cette question.

#### Le recrutement des dirigeants

M. DRANCOURT. — Je confirme qu'effectivement des chefs d'entreprise et souvent les plus progressistes, veulent construire une philosophie de l'action inspirée de l'entreprise.

Soyons justes ; c'est en partie parce qu'ils constatent le vide autour d'eux. Si par exemple les chefs d'entreprise, à l'heure actuelle se mêlent tant de formation, c'est bien évidemment parce que d'Education nationale n'a pas fait son métier. On aboutit à ce paradoxe que personne ne fait ce qu'il a à faire. Ce n'est pas aux entreprises en tant qu'entreprises de former des gens, pas plus que ce n'est à l'armée de le faire. Mais quand personne ne forme personne, il faut bien que quelqu'un décide de combler les lacunes. Je pense que Levard est d'accord sur cette remarque...

Maintenant je voudrais aborder une question qui généralement est « tabou ». Il apparaît que François Bloch-Lainé dans son livre, pense que le pouvoir, dans les firmes, est détenu par des managers qui sont éloignés de toute source de pouvoir réel. Or il me semble, qu'en réalité, les influences familiales sont encore beaucoup plus puissantes dans les grandes entreprises — celles dont nous parlons — qu'on ne le dit d'habitude.

Les « relations publiques » des grandes familles ont été bien faites : nous vivons sur cette idée qu'elles ne comptent plus. Mais regardez la sidérurgie, la chimie, le textile, les grands magasins, vous verrez que les gens en place sont généralement des fils, des neveux ou des gendres. Il n'est pas étonnant que se pose, dans ces entreprises, un problème psychologique tout au moins au niveau des cadres (dont je connais mieux, je dois le dire, les réactions que celles des ouvriers). Ils se disent que c'est toujours un peu désolant de travailler pour la plus grande gloire d'une famille, d'être, quoique l'on fasse un peu des serfs. La fameuse « personne morale » dont on parlait tout à l'heure est souvent une famille. Lorsque le pouvoir ne vient pas des familles, il vient

directement ou indirectement des grands corps ce qui est à peu près la même chose. Pour aller un peu plus loin dans le sens du progrès que nous souhaitons tous, il ne suffit pas de poser le problème de la démocratie il faut aussi poser celui de la propriété et il faut enfin poser le problème du recrutement de l'élite. Autrement dit, la démocratisation de l'entreprise, on ne l'obtiendra que si on veut démocratiser non seulement l'entreprise mais tout son environnement.

*Fr. BLOCH-LAINE.* — Je suis pleinement d'accord avec ce que vient de dire M. Michel Drancourt quant à la nécessité de démocratiser les grands corps. Pour ceux qui appartiennent à ces grands corps, il est très irritant de se sentir critiqués, moins parce qu'ils constituent des confréries fondées sur des liens intellectuels, des origines scolaires, que parce qu'ils sont considérés comme appartenant à une classe sociale qui, à travers eux, et grâce à eux, conserve le pouvoir. Pouvoir que la propriété ne suffit plus à assurer. Il est exact que le recrutement des grands corps n'est pas encore assez divers quant aux catégories sociales, que les fils d'ouvriers, de paysans, de petits commerçants sont encore trop peu nombreux dans les grandes écoles. Mais cela est imputable au retard apporté à la démocratisation effective de l'enseignement.

Ce n'est pas la faute de ceux qui ne sont fils ni de paysans, ni d'ouvriers, ni de petits commerçants s'ils se trouvent là où ils sont, à travers des examens et des concours difficiles, simplement parce qu'ils n'ont pas dégénéré. Il s'agit d'éviter tout racisme, tout sectarisme. Que les grands corps aient pris la relève des grandes familles n'est critiquable que si les grands corps prolongent les grandes familles en les servant ou en les imitant. Mais le service servile du riche héritier par le brillant sujet est de moins en moins fréquent. Et pour ce qui est du risque d'imitation de l'ancienne aristocratie par la nouvelle, il existe partout et il a existé dans tous les temps. Pour y parer, les moyens sont bien connus : renouveler la concurrence pour que l'accès aux places reste difficile et le maintien contesté ; briser par tous les moyens l'esprit de caste quand il apparaît au-delà de l'esprit d'équipe.

*J. BIDEGAIN.* — Drancourt a parfaitement raison en disant « les familles finalement restent au pouvoir à travers leurs descendances », uniquement je crois, parce qu'elles peuvent payer pendant beaucoup plus longtemps des études plus poussées à leurs enfants et nous rejoignons là le problème de l'égalité des chances devant l'enseignement qui est une des bases de la démocratie de ce pays. Tant que l'on n'aura pas fait en la matière un effort, nous nous heurterons toujours à une situation non démocratique. Mais je voudrais cependant attirer l'attention de vous tous ici qui avez vécu, qui vivez dans des entreprises, sur la situation que va créer la compétition économique qui approche et dont nous n'avons pas encore le sentiment profond, car tout ce qui nous arrive n'est que premier zéphyr, le grand vent est derrière. Dans cette compétition la qualité de l'entrepreneur va devenir déterminante pour créer des éléments nouveaux, des concentrations nouvelles et cet entrepreneur est un type d'homme qu'il faut à tout prix dans notre société occidentale sa-

voir conserver, non pas dans ses abus, et là ce qu'il pourra être dit plus tard sur la magistrature est absolument nécessaire, mais comme celui qui crée, l'homme qui finalement risque à un moment donné (beaucoup plus) parce qu'il veut satisfaire peut-être un besoin de pouvoir ou une aspiration de domination. Cet homme-là est indispensable à notre société et si les jeunes patrons il y a deux ou trois ans ont soulevé le problème que François Bloch-Lainé a repris dans son livre, de la scission du patronat de propriété par opposition au patronat de fonction, il faut que ce soit très clair ; ce n'est pas du tout pour fonctionnariser une situation, c'est parce que nous croyons vraiment que dans une société en évolution aussi rapide et accélérée que la nôtre, l'entrepreneur qui devient un homme de plus en plus rare est un élément indispensable à la société ; nous risquons autrement de voir cette puissance industrielle que nous avons su créer, ébranlée par des pays où naîtront des entrepreneurs, je pense au Japon par exemple, à certains pays ou des hommes arrivent avec des dents longues, et qui sont capables de bâtir d'autres empires.

*M. DRANCOURT.* — Attention au fait que nous parlons toujours des entrepreneurs « de production ». La réflexion de François Bloch-Lainé s'applique en effet, surtout aux entreprises du secteur secondaire, mais l'activité économique tend à être de plus en plus orientée vers les secteurs « tertiaires », le commerce, les « services » où la structure des entreprises n'est pas toujours comparable à celle des firmes du « secondaire ». C'est d'ailleurs dans ces secteurs que l'esprit d'entreprise est le plus grand. Beaucoup de cadres ne rêveraient pas tant à créer leur propre entreprise s'ils étaient satisfaits de l'existence qu'ils mènent au sein des groupes où ils travaillent.

*H. BOURBON.* — Telles sont quelques-unes des questions soulevées par l'organisation, à la fois plus efficace et plus démocratique, du « gouvernement » des entreprises.

L'ouvrage de M. Bloch-Lainé indique ce que pourrait être la « Constitution » de cette société complexe et selon quelles grandes lignes devraient être aménagés le « statut » des divers associés — apporteurs de capitaux, salariés, reconnaissance de la section syndicale d'entreprise, mode de recrutement des chefs d'entreprise — aussi bien que les relations de l'entreprise avec le monde extérieur. A la différence de la société politique, l'entreprise ne peut être constituée en société souveraine : elle le peut même d'autant moins que le réseau des interdépendances devient plus serré à l'échelon régional, national ou international et que la planification se fait plus précise.

Il est donc nécessaire de mettre fin à des fictions juridiques dépassées, en créant un nouveau droit. Dès lors, il est logique de prévoir aussi une nouvelle magistrature de caractère économique, à laquelle incomberait la mission difficile entre la juridiction de droit commun et la juridiction administrative, d'arbitrer les conflits économiques et de « dire » ce nouveau droit professionnel.

A la discussion engagée sur le gouvernement de « la nouvelle entreprise » doit nécessairement faire suite une discussion sur la nouvelle « magistrature économique et sociale » que nous publierons dans un numéro ultérieur.

# L'Antiparlementarisme

## sous la III<sup>e</sup> République

par Benoît JEANNEAU

*Après avoir étudié l'antiparlementarisme sous la III<sup>e</sup> République dans ses manifestations (France-Forum, mai 1962), Benoît Jeanneau examine dans l'article ci-après les facteurs qui l'ont engendré.*

**L**ORSQU'ON s'interroge sur les facteurs qui ont bien pu engendrer l'antiparlementarisme sous la III<sup>e</sup> République, ce n'est pas les idées, les rapprochements qui risquent de manquer. Ils se pressent, en foule et la difficulté consisterait plutôt à les grouper, à les ordonner, de manière à en apprécier plus aisément la portée.

A cet égard il importe au plus haut point de faire le départ entre tout ce qui est affaire de circonstance et ce qui touche aux principes, entre les facteurs occasionnels liés à certaines déviations, purement contingentes, du parlementarisme et les causes permanentes, inhérentes aux institutions parlementaires elles-mêmes.

### FACTEURS OCCASIONNELS DE L'ANTIPARLEMENTARISME

Parmi les causes occasionnelles de l'antiparlementarisme figurent les facteurs d'ordre économique. Ils ne sont pas sans importance puisqu'il a été soutenu en Sorbonne une thèse sur la crise économique de 1882 et le boulangisme. De la même manière, on pourrait très légitimement tenter quelque rapprochement entre la crise des années 30 et l'agitation antiparlementaire de 1934. Mais ces éléments ne semblent pas avoir été déterminants. Aussi bien avons-nous préféré nous limiter à l'aspect plus proprement politique des choses.

### Les puissances d'argent

A) A cet égard, la soumission du parlementaire aux puissances d'argent, ce qu'André Tardieu appelait « l'esclavage pécuniaire », nous apparaît comme un facteur beaucoup plus important.

Le phénomène n'est pas nouveau certes : il est aussi vieux que le parlementarisme lui-même. Mais on s'accorde à reconnaître que la collusion de la politique et de la finance fut très accentuée sous la III<sup>e</sup> République. C'est que les échanges qui s'opèrent à cette époque entre les milieux d'affaires et le monde parlementaire s'avèrent très importants, beaucoup plus importants, semble-t-il, que de nos jours. Ils se décomposent en un double mouvement : le parlement attirant à lui des hommes d'affaires ; et les grandes sociétés cherchant de leur côté à s'adjoindre des parlementaires. Cette sorte de chassé-croisé se réalisait, sur le plan pratique, le plus simplement du monde : tantôt les sociétés industrielles et financières détachaient au Parlement quelques-uns de leurs administrateurs. Il suffisait pour cela de leur trouver un arrondissement. Tantôt elles s'attachaient comme conseillers des parlementaires. Il suffisait pour cela que ledit parlementaire fût avocat. Ainsi, grâce à ces deux catégories de députés d'affaires, les députés administrateurs et les députés avocats-conseils, la liaison Industrie-Parlement s'opérait tout naturellement.

Et qu'on ne dise pas qu'il faut, dans ces affirmations, faire la part de l'imagination, car les illustrations certaines ne manquent point.

En ce qui concerne la première catégorie, celle des députés-administrateurs, il n'est pas contestable, entre autres exemples, que Maurice Rouvier, sénateur des Basses-Alpes et radical, 10 fois Ministre dont 7 fois Ministre des Finances, était Président de la Banque Française pour le Commerce et l'Industrie, que M. Aynard, député de Lyon, représentait à la Chambre les « Acéries de Saint-Etienne » et que son gendre, M. Jonnart, député de Saint-Omer, était administrateur du canal de Suez. On ne saurait non plus mettre en doute que Joseph Caillaux, député de Mamers et Ministre des Finances, assumait les présidences du Crédit Foncier Egyptien et du Crédit Foncier Argentin, que M. René Brice, député de Rennes, était administrateur du Crédit Lyonnais et de la Compagnie des chemins de fer de l'Etat. Georges Clemenceau lui-même se trouvait par sa famille très lié aux milieux d'affaires puisque son frère Paul était à la fois ingénieur conseil du Creusot et administrateur de la Société centrale de Dynamite.

Voilà pour la pénétration de la Haute Finance dans le Parlement.

Quant au mouvement inverse, c'est-à-dire l'attraction exercée par les grandes sociétés sur les parlementaires, il s'agit là d'un phénomène tout aussi important,

auquel le monde judiciaire et plus spécialement les avocats ne furent pas complètement étrangers.

Les grandes sociétés financières et industrielles avaient pris, en effet, sous la III<sup>e</sup> République, la fâcheuse habitude de choisir leurs avocats parmi les parlementaires. C'était pour elles une excellente combinaison, car les avocats-députés ajoutaient au poids de leur talent celui de leur influence auprès des pouvoirs publics ; selon l'expression d'André Tardieu « la robe couvrait l'écharpe » et « l'écharpe enrichissait la robe ».

Les exemples précis là encore ne manquent pas. C'est ainsi que Waldeck-Rousseau fut l'avocat-conseil des Compagnies d'assurances américaines et qu'il légua en mourant une partie de sa clientèle à Millerand. Poincaré eut, lui aussi, un très gros cabinet d'affaires et fut pendant longtemps l'avocat-conseil de la Compagnie de Saint-Gobain. Heureux encore quand les sociétés ou hommes d'affaires que ces parlementaires conseillaient n'étaient pas véreux. Qu'il suffise à ce propos de mentionner : M<sup>e</sup> Rabier, vice-président de la Chambre et avocat-conseil de Rochette, Maîtres Pierre et Robert Chautemps, avocats de Stavisky et respectivement frère et cousin de Camille Chautemps, Président du Conseil. « La tribu des Chautemps » comme l'a écrit Robert de Jouvenel.

Si l'on ajoute à cela qu'il y avait 165 députés inscrits

au barreau en 1909, pour 67 en 1951, 59 en 1956 et 57 dans l'assemblée actuelle, on mesure par ces quelques chiffres l'influence réelle exercée par les avocats et plus particulièrement le barreau parisien dans le milieu politique de la III<sup>e</sup> République.

Sans doute serait-on tenté de faire valoir que cette collusion entre la finance et la politique ne s'étale pas au grand jour, que toute le monde ne lit pas la *Cote Desfossés*, et que, dans l'ensemble, les masses, bien que vaguement soupçonneuses, ne sont pas vraiment informées de ces relations secrètes, de ces « liaisons dangereuses ». Rien n'est moins sûr. En effet, ces contacts entre le monde des affaires et celui de la politique (sur lesquels on reste généralement discret dans les milieux intéressés) une certaine presse s'est toujours complue, non seulement à les dévoiler, mais même à les exploiter. Je pense ici plus particulièrement au *Crapouillot*. Cette publication qui fut à l'origine un journal de tranche, se spécialisa très rapidement, en effet, dans l'étude imagée de tous ces aspects occultes ou plus ou moins scandaleux de la vie politique. Dans un numéro de novembre 1936, consacré précisément aux financiers, on trouverait, par exemple, cette description significative d'une crise ministérielle :

« Le peuple nomme la Chambre ; la Chambre recrute et renverse le ministère, dont le gouvernement relève uniquement de la volonté nationale. Ainsi parlent les manuels qu'on enseigne dans les écoles aux petits enfants. C'est la théorie : voyons les faits. Quand un ministère a été renversé — ou simplement quand il est tombé — que se passe-t-il ? Il y a d'abord une réunion des chefs de la Haute Banque. Elle avait lieu chez M. Aynard avant la constitution du Cabinet Waldeck-Rousseau ; au Crédit Lyonnais avant celle du ministère Sarrrien-Clemenceau. Là, ces messieurs arrêtaient ensemble le programme d'affaires » du futur cabinet : commandes de cuirassés, emprunts russes, rachat de l'Ouest et autres entreprises nécessaires à la bonne marche de leurs affaires. »

Bien sûr, dans cette présentation outrée du régime, le lecteur était-il censé faire la part de la polémique, du grossissement délibéré, systématique. Il ne faut cependant pas se faire trop d'illusions : ce genre de littérature, non seulement avait beaucoup de succès en raison des images et des caricatures qui l'accompagnaient, mais exerçait sur l'esprit public une très forte emprise. C'est que le *Crapouillot*, par une suprême habileté, donnait au lecteur l'impression de l'affranchir en lui révélant toutes ces données que les hommes cultivés et d'expérience connaissent bien, mais que les jeunes, eux les petits enfants comme il est dit, ne savent pas, précisément parce qu'ils se fient à ce qui est écrit dans les livres. Il n'est donc pas si sûr que le public ait complètement ignoré sous la Troisième toutes ces implications financières de la vie politique.

Au reste, la presse aurait-elle été impuissante à informer de ces collusions que les scandales qui éclataient à l'époque avec une parfaite régularité, auraient suffi à l'éclairer complètement sur ce point. L'histoire de la III<sup>e</sup> République est, en effet, jalonnée de scandales parlementaires. De l'affaire Wilson à l'affaire Stavisky en passant par le Panama, l'affaire Rochette, le scandale de Mme Hanau et l'affaire Oustric, on ne compte pas moins de huit scandales qui par leur retentissement ont vraiment contribué au discrédit du régime parlementaire. Une pareille périodicité est en elle-même révélatrice d'un mal profond, d'une corruption parlementaire chronique, puisque aussi bien le scandale n'est jamais que l'épiphénomène, l'accident, la manifestation extérieure de compromissions le plus souvent diffuses et sous-jacentes.

Il suffit pour s'en convaincre de remarquer qu'à l'origine de chaque scandale il y a toujours trafic d'influence, manœuvres pour obtenir des pouvoirs publics un avantage ou un privilège déterminé : décoration dans l'affaire Wilson, le premier en date des scandales de la III<sup>e</sup> République ; autorisation de loteries, admissions à la cote dans le Panama et l'affaire Oustric, dommages de guerre, dans le scandale des régions libérées.

On pourrait multiplier les exemples ; dans tous ces scandales se trouvent impliqués, en quantités variables selon les cas, députés et sénateurs. Dans le Panama — qui demeurera longtemps en la matière la référence de base — le nombre des « chéquards » est considérable parmi les parlementaires : plus d'une vingtaine. Et des personnalités aussi connues que Floquet, Rouvier, de Freycinet se trouvent compromises. L'affaire Rochette en 1914 met en cause un président du Conseil, M. Monis et le Ministre des Finances Joseph Caillaux, solidairement accusés d'avoir exercé une pression sur le Procureur Général Fabre pour lui faire ajourner le procès d'un escroc dénommé Rochette. L'affaire Oustric en 1930 viendra ôter à Raoul Péret toute chance de devenir Président de la République. Quant à l'affaire Stavisky, qui éclate les premiers jours de 1934, elle rejailit sur deux anciens présidents du Conseil : Camille Chautemps et Paul Boncour, neuf anciens ministres dont Georges Bonnet et Gaston Hulin, une dizaine de députés et de sénateurs ; en totalité 19 à 20 parlementaires.

La corruption est donc très accentuée sous la III<sup>e</sup> République, beaucoup plus accentuée que sous la Quatrième, autant qu'on en puisse juger d'après les apparences.

C'est que la profession coûte cher à l'époque. Le candidat n'est pas soutenu comme aujourd'hui, par des formations politiques puissantes.

Il n'y a pas que cela, il y a aussi en cette fin du XIX<sup>e</sup> et de début du XX<sup>e</sup> siècle où les échanges, les voyages ne sont tout de même pas aussi intenses que

Vertige de collégien ou besoin d'argent, peu importe d'ailleurs ; cette soumission du parlementaire aux puissances financières entre pour une large part à coup sûr, dans l'antiparlementarisme de la III<sup>e</sup> République.

Certaines coïncidences sont, en effet, frappantes. Le scandale Wilson, qui éclate en 1887 et qui, par conséquent, n'est pour rien dans la naissance du boulangisme, n'en favorise pas moins le rebondissement. L'agitation antiparlementaire concomitante à l'affaire Dreyfus est tout envenimée par les souvenirs encore récents du Panama. Quant à l'affaire Stavisky, chacun sait qu'elle précède de quelques semaines seulement la fameuse journée du 6 février. C'est du reste aux cris de « A bas les voleurs » que tout au long de la III<sup>e</sup> République, on manifesterait place de la Concorde et dans la soirée du 6 février les anciens combattants s'étaient rassemblés au Rond-Point des Champs-Élysées sous de larges écriteaux ainsi libellés : « Pour que la France vive dans l'honneur et la propreté ».

#### *L'instabilité ministérielle*

B) Mais si la corruption parlementaire constitue, sans discussion possible, la cause principale de l'antiparlementarisme sous la III<sup>e</sup> République, elle n'est cependant pas la seule. L'impuissance du régime, symbolisée dès cette époque par l'instabilité ministérielle, a, elle aussi, dans cette désaffection pour le parlementarisme sa part de responsabilité, et c'est ici que la comparaison entre la Troisième et la Quatrième République est bien tentante.

Pendant les 65 ans que dura la Troisième République, il y eut 93 gouvernements, si bien que la durée moyenne de chaque ministère n'atteint pas même un an et s'établit aux alentours de 8 mois. Sous la Quatrième République, on compte 19 gouvernements pour plus de 12 ans, ce qui fait une durée moyenne d'un peu moins de 8 mois par ministère également.

Les chiffres globaux sont donc comparables mais le rythme diffère selon les périodes envisagées. Sous la Troisième République l'instabilité ministérielle va en s'accéléralant. C'est ainsi que de 1855 à 1898, 12 ministères se succèdent en 13 ans, tandis que de 1923 à 1936, soit pendant le même laps de temps, on compte 43 gouvernements. L'instabilité s'est donc aggravée entre les deux guerres.

Sous la IV<sup>e</sup> République au contraire, le rythme de chute est à peu près régulier : la première législature consomme, en effet, huit ministères, alors que la seconde, un peu plus courte du reste, en use sept.

Ces chiffres méritaient d'être indiqués dans la mesure où ils permettent d'apprécier la part de l'instabilité ministérielle dans l'antiparlementarisme respectivement sous la III<sup>e</sup> et la IV<sup>e</sup> République.

Mme Hanau

M. Oustric

de nos jours, le déracinement du député de province, déracinement qui le rend vulnérable à la corruption. Daniel Halévy dans *la République des Comités* a là-dessus quelques pages remarquables :

« Entre Paris et les députés qu'il héberge, écrit-il, il existe une sorte d'hostilité. Hostilité sourde, latente, car entre la ville et les députés les terrains de rencontre sont rares... Paris agit sur le député par une sorte d'intimidation. S'il franchit le pont, la place de la Concorde, s'il s'assied chez Weber, la tête lui tourne. Qu'un Rochette, un Stavisky l'aborde là, le voilà en péril. »

A cet égard, une première constatation s'impose : en 1898 trois ministères se succèdent en un an ; en 1933 on ne compte pas moins de 4 gouvernements. L'instabilité ministérielle n'est donc étrangère ni à la crise d'antiparlementarisme de l'hiver 1898-1899 ni à celle des premiers mois de 1934.

Malgré tout, l'opinion publique semble beaucoup moins sensibilisée à l'instabilité ministérielle sous la III<sup>e</sup> que sous la IV<sup>e</sup> République.

Il y a à cela deux raisons.

Tout d'abord et comme nous l'avons vu, les crises ne devinrent vraiment choquantes sous la III<sup>e</sup> République que les quinze dernières années.

*Joseph Caillaux*

En second lieu, et surtout, les crises sont à l'époque relativement courtes et dénouées rapidement. Aucune crise ministérielle n'excède guère huit jours sous la III<sup>e</sup> République là où sous la Quatrième elles atteignent et se prolongent facilement trois semaines. En 1910, pour prendre un exemple, Briand renverse le 2 novembre son ministère pour en reconstituer un autre dès le lendemain, soit le 3, et se présenter devant les Chambres le 8. Ainsi le pays n'a-t-il pas le temps de prendre conscience du changement, de s'apercevoir de quoi que ce soit. Cela tient du tour de prestidigitateur. Dès lors, les crises ministérielles ne s'accompagnant pas de cette vacance prolongée du pouvoir tant décriée aujourd'hui, l'opinion, jusqu'en 1914 tout au moins, ne se laissait guère affecter, semble-t-il, parce qu'elle considérait à juste titre comme de simples remaniements ministériels. Et peut-être les Français de la Quatrième se seraient-ils eux aussi, accoutumés à une instabilité, d'ailleurs plus apparente que réelle, si les remaniements en question ne s'étaient pas révélés aussi douloureux ?

En d'autres termes, ce qui indigna sous la IV<sup>e</sup> République, ce fut moins la fréquence, que la durée, la longueur des crises ministérielles. L'antiparlementarisme apparaît donc sous la IV<sup>e</sup> plus étroitement lié à l'instabilité gouvernementale que sous la III<sup>e</sup>.

Pour tout dire, si de 1875 à 1939 la corruption parlementaire a été déterminante dans la naissance et le développement de l'antiparlementarisme, la fréquence des crises ministérielles passant ainsi à l'arrière-plan, à l'inverse sous la IV<sup>e</sup> République, les scandales n'ont joué qu'un rôle second par rapport à l'instabilité gouvernementale dans le discrédit du régime.

Mais, scandales et chutes de gouvernements, ce sont là des éléments de circonstance, des facteurs occasionnels qui ne sont pas de l'essence du parlementarisme. Il n'est pas interdit, en effet, de concevoir un régime représentatif intègre et stable. La corruption et l'instabilité gouvernementale ne sont pas nécessairement liées aux "institutions" parlementaires.

Dès lors, l'antiparlementarisme se réduirait-il à une critique des déformations, des déviations du système parlementaire, sans atteindre l'institution elle-même en tant que telle ? Et peut-on dans ces conditions se bercer de l'illusion que l'antiparlementarisme n'aurait peut-être pas existé si le système parlementaire avait bien fonctionné en France ?

Rien n'est moins sûr, selon nous, car on peut très légitimement se demander s'il n'entre pas dans l'antiparlementarisme des éléments plus profonds, moins occasionnels qui, à travers les défauts du régime, atteignent le système parlementaire lui-même. Il importe donc de rechercher si, au-delà de ces causes immédiates et contingentes que nous venons d'analyser, il n'y a pas des causes plus lointaines permettant d'expliquer en profondeur l'antiparlementarisme de la III<sup>e</sup>

République. Ce sont ces facteurs permanents qu'il nous reste à examiner.

## CAUSES PERMANENTES DE L'ANTIPARLEMENTARISME

En dernière analyse, et si l'on veut y bien réfléchir, l'antiparlementarisme prend sa source, trouve sa véritable origine dans un état d'esprit assez répandu chez l'électeur et qui est fait d'une part d'envie, d'un rien de romantisme et enfin sur le plan intellectuel, d'un certain primarisme. Ces trois éléments composent et expliquent ce que je serais tenté d'appeler le « complexe antiparlementaire ».

### *Un peu d'envie*

A) L'impopularité des assemblées, le peu d'estime dont jouissent les parlementaires dans l'opinion proviennent en premier lieu de la transformation du mandat en métier.

C'est, en effet, dans la mesure où le parlementaire se maintient dans son état de représentant, dans la mesure où il fait carrière qu'il encourt la réprobation, qu'il se heurte dans le public à une hostilité sourde. Pour tout dire, c'est le professionnalisme politique qui est décrié plus que la fonction parlementaire.

Et pourquoi ?

Une première explication vient immédiatement à l'esprit ; la place n'est pas mauvaise et les avantages du métier sont bien connus du public.

La rétribution, tout d'abord, n'a rien de dédaignable et l'électeur moyen a toujours fait preuve d'une très grande susceptibilité à cet égard. Nous avons vu comment dès la seconde République le député Baudin s'était vu reprocher ses 25 F d'indemnité. Et l'on sait qu'en 1906 l'augmentation de l'indemnité parlementaire qui avait été portée de 9.000 F à 15.000 F souleva un tel tollé dans le pays que cela valut aux députés d'être appelés les quinze mille, en abrégé on écrivait les Q.M. Et ce qui est encore plus significatif, à la première élection partielle qui suivit cette décision pour le moins inopportune, un candidat sans autre programme que la promesse de ramener l'indemnité à 9.000 F fut élu à une forte majorité. Il fut invalidé à la Chambre, mais son fils fut élu sur le même programme. Aussi bien les parlementaires comprirent-ils assez vite qu'ils avaient avantage à l'avenir à organiser la conspiration du silence autour de leur rétribution.

Malgré ces précautions, l'opinion sait là-dessus à quoi s'en tenir et n'ignore pas non plus les mille autres commodités dont profitent nos parlementaires : facili-

*Camille Chautemps*

tés de transport, franchise postale, sans parler de la buvette de l'assemblée. Dans toutes ces critiques, qui sont d'un succès facile, il entre, à n'en pas douter, une part d'envie.

Mais cette explication est insuffisante. Au-delà de ce sentiment peu louable, il y a l'intime conviction que l'esprit de corps, le souci de la réélection éloigne le député de l'accomplissement de sa tâche. Le service de la carrière finit par détourner le parlementaire de sa mission, voilà ce que sent confusément le citoyen.

Ce qu'il sent aussi, c'est que les parlementaires évoluent dans une société close, régie par des règles qui lui sont propres et qui parfois vont à l'encontre des intérêts du pays. A cet égard, c'est moins le parlementaire en tant que tel qui est visé que le milieu au contact duquel il risque de se déformer.

Certaines dispositions de la constitution de 1958 reflètent cette mentalité qui se proposent précisément de soustraire le représentant du peuple au milieu parlementaire en limitant ses possibilités de faire carrière. Mais sur l'opportunité et l'efficacité de ces demi-mesures on a le droit d'être sceptiques. Car, à la vérité, il n'y a qu'un remède à ces déviations du parlementarisme : c'est l'interdiction de la réélection. Et qui se risque, même aujourd'hui, à proposer une mesure aussi radicale ?

Dès lors, il faut bien se rendre à l'évidence et accepter cette vérité première : si l'on admet la réélection il est dans la nature des choses que la députation se trans-

*Les anciens combattants manifestent contre le scandale Stavisky.*

forme en métier, qu'elle soit considérée comme une place qu'il s'agit de conquérir et ensuite de conserver. Au reste, on nous accordera volontiers que sur ce terrain l'antiparlementarisme pêche souvent par contradiction, l'un estimant que moins les députés siègent mieux les choses vont, l'autre se plaignant de ce qu'on les paye à ne rien faire. Dans le premier, on reconnaîtra l'électeur de la Quatrième, dans le second, celui de la Cinquième.

*Un rien de romantisme*

B) Mais l'antiparlementarisme n'est pas tout entier contenu dans ces boutades désabusées et on aurait tort d'y voir exclusivement une manifestation de jalousie. Car il procède aussi de sentiments plus désintéressés dans la mesure où bien souvent il n'est que le prolongement d'un idéalisme déçu.

En ce sens, l'antiparlementarisme apparaît à plus d'un titre comme le refuge à un certain romantisme. Il y a dans toute réaction antiparlementaire une part de déception. Les idéalistes toujours prompts à s'indigner s'avèrent ainsi plus enclins à l'antiparlementarisme que les esprits positifs, que les tempéraments réalistes. C'est, en effet, de l'écart entre la représentation que l'on se fait de l'intérêt général et la réalité que naît la révolte qui débouche dans l'antiparlementarisme. On expliquerait ainsi comment, aujourd'hui tout comme

hier, mais plus peut-être sous la III<sup>e</sup> République que sous la IV<sup>e</sup>, l'antiparlementarisme a toujours eu beaucoup d'adeptes parmi les jeunes, précisément parce que la jeunesse est l'âge des illusions.

Et à cet égard, il serait intéressant d'étudier les liens, les harmonies qui s'établissent, précisément, par l'intermédiaire d'un certain romantisme, entre l'antiparlementarisme, le fascisme et le nationalisme.

Chez les jeunes de l'entre-deux-guerres, en effet, l'antiparlementarisme se confondait avec la répudiation, non seulement d'un régime et de ses représentants, mais de tout un monde qu'ils récusait, d'un type d'homme même qu'ils réprouvaient. Il faut voir comment les Brasillach, les Drieu la Rochelle, et à l'occasion les Thierry Maulnier, critiquent la culture bourgeoise, ironisent sur « les bonnes idées », les « bons jeunes gens », les « bons patrons », opposent au joueur de belote, au pêcheur à la ligne, au « buveur d'apéritif à bedaine ou à l'intellectuel émacié », cet homme nouveau dont ils rêvent et qui tient à la fois de l'athlète, du « croisé, du routier de la guerre de Cent ans, du mercenaire des guerres de magnificence et de religion, du conquistador espagnol, du pionnier puritain, du volontaire jacobin, du grognard napoléonien » (1). Dans

---

(1) Citations extraites de l'étude consacrée par M. Girardet à l'esprit d'un fascisme français (*Rev. Fr. sc. po.*, 1955, p. 529).

cet anticonformisme systématique, dans cette révolte, l'antiparlementarisme et le fascisme comme on le voit se rejoignent.

On pourrait en dire autant du nationalisme. Que traduit-il, en effet, bien souvent ? Une tentative d'évasion, un effort parfois désespéré pour échapper à ce milieu petit bourgeois et sclérosé dénoncé par tant d'écrivains au XIX<sup>e</sup> comme au XX<sup>e</sup>.

C'est ainsi que pour Barrès, le chantre du nationalisme, il s'agit, en bravant le vieux monde opportuniste, de faire exception « dans un pays habité par des fonctionnaires qui pensent à faire carrière, par des administrés qui rêvent de bains de mer, le baccalauréat pour le fils, la dot pour la fille. » (2) Drieu la Rochelle ne parle pas autrement lorsqu'il se moque de cette France « du petit intérieur bien tranquille et bien vide, du petit égoïsme à deux, de la petite promenade entre le cinéma et le café, de la vieillesse morose et solitaire (3). » Cette condamnation d'une certaine forme de médiocrité, d'une certaine forme de stagnation bourgeoise se retrouve et presque dans les mêmes termes chez tous les écrivains nationalistes.

Et à quoi correspond l'antiparlementarisme, sinon pareillement à « un besoin de mouvement auquel le régime établi n'apporte pas de satisfaction », à un certain appel de l'aventure collective, à la recherche ardente d'une grandeur nouvelle à conquérir (4) ?

Tout cela, qu'on l'appelle insatisfaction, goût de l'aventure, instabilité, révolte, procède de la même mentalité, du même état d'esprit qu'il n'est pas interdit, semble-t-il, de qualifier de romantique.

Un peu d'envie, un rien de romantisme, et aussi un troisième et dernier élément, je veux parler d'un certain primarisme.

### Un certain primarisme

C) Entendons par là une vision sans nuance et par trop simpliste des choses. Cette optique un peu courte dont procède pour une part l'antiparlementarisme transparaît manifestement dans deux réactions fréquentes chez les détracteurs du régime parlementaire : une admiration pour le technicien qui n'a d'égal que le mépris pour le politicien ; l'intime conviction que la discussion nuit à l'efficacité et à la rapidité dans l'action.

Et tout d'abord, la confiance dans le spécialiste.

(2) (3) Girardet. Pour une introduction à l'histoire du Nationalisme français. *Rev. Fr. sc. po.*, 1958, p. 505

(4) Girardet. Pour une introduction à l'histoire du Nationalisme français. *Rev. fr. sc. po.*, 1958, p. 505.

Cette confiance n'a jamais été complètement étrangère à l'impopularité du personnel ministériel en France. C'est, en effet, une croyance largement répandue dans le public qu'il faut placer un militaire au ministère de la défense, un juriste à celui de la justice, un professeur à celui de l'éducation nationale, et l'opinion s'est toujours indignée de la valse des portefeuilles. Et pourtant, comme l'écrivait M. Vedel, « l'expérience prouve que si les non-techniciens ne font pas toujours de bons ministres, les bons ministres n'ont pas été dans la plupart des cas des techniciens ». Mirabeau le savait bien, qui disait dès cette époque : « l'aptitude spéciale suffit à de bons premiers commis, mais les meilleurs commis sont les plus détestables ministres. »

On se l'explique aisément : il arrive toujours un moment, en effet, où ledit ministre devra, en présence de plusieurs solutions qui présentent techniquement leurs avantages et inconvénients respectifs, se décider à partir de considérations générales. En matière de gouvernement, il est rare que les éléments techniques permettent seuls de trancher, l'option est le plus souvent politique. Ce que Lamartine avait très bien compris, lorsque interrompu par un député qui lui faisait valoir que les chefs de division sont plus capables que les ministres, il lui répondit : « Monsieur, il ne sont pas aussi capables en politique et il s'agit de politique puisqu'il s'agit de gouvernement. »

Quoi qu'il en soit, il n'est pas douteux que cette foi dans les vertus de la technique et ce peu de considération pour ce que Joseph Barthélemy appelait « le gouvernement par amateurs » apportèrent de l'eau au moulin de l'antiparlementarisme. Pour l'homme de la rue, en effet, le parlementaire, avec sa seule culture générale, ne pèse pas lourd dans la balance en regard du spécialiste. C'est là un signe des temps.

Le mépris pour la discussion publique, la délibération en commun, est tout aussi révélatrice d'une vision simpliste de la réalité politique.

Le reproche de bavardage adressé si souvent aux parlementaires ne date pas d'aujourd'hui. Déjà Edmond About écrivait en 1871 : « Le premier qui osera dire à la Nation : me voici, et aux bavards de la Chambre : taisez-vous, est presque sûr d'être acclamé comme un sauveur et comme un maître. » Et M. Barrès un peu plus tard : « *Le Figaro* me demande pourquoi mes amis et moi sommes boulangistes. C'est parce que le général est le seul en France capable d'expulser les bavards du Palais Bourbon qui nous assourdissent et qui sont de vilaines gens. »

Il s'agit donc là d'une réaction traditionnelle dans les milieux hostiles au parlementarisme, mais cette incompréhension des vertus de la discussion est lourde de conséquences. Elle engage, en effet, toute une conception de la politique, toute une philosophie même qui repose sur cette conviction que de la confrontation des

opinions ne se dégage pas nécessairement la politique la plus raisonnable. C'est contre cette croyance que s'élevait Clemenceau le 4 juin 1888, en plein boulangisme, lorsqu'il s'écriait à la tribune de la Chambre :

« Mais ces discussions qu'on nous reproche sont notre honneur ; elles prouvent notre ardent désir de vous éclairer

et de faire triompher les solutions les plus justes. Oui, gloire aux pays où l'on discute et honte aux pays où l'on ne parle pas. »

Mépris pour la parole, besoin de changement et d'évasion, réflexe de jalousie, c'est dans ces réactions plus ou moins conscientes qu'il faut voir en définitive les causes profondes de l'antiparlementarisme et les raisons de sa virulence sous la III<sup>e</sup> République.

## LEÇONS POUR L'AVENIR.

Reste qu'après un tel tableau des griefs accumulés contre les institutions parlementaires entre 1875 et 1939 on en arrive à se demander comment la République a bien pu dans ces conditions durer aussi longtemps et comment elle n'a pas succombé plus tôt sous le poids de toutes ces critiques, sous la pression de tous ces assauts.

— La République, elle est bien fichue, cette fois, s'en allaient disant à chaque crise ceux qui voulaient sa mort... — Et pourtant elle dure, auraient pu répondre ses défenseurs. Et sans la défaite de 1940 peut-être aurait-elle vécu longtemps encore ? Quoi qu'il en soit, deux raisons expliquent selon nous cette longévité.

Tout d'abord la gauche a toujours su s'unir pour la défendre : au moment du boulangisme à quelques exceptions près, après l'affaire Dreyfus avec le Bloc des Gauches, les mois qui suivirent le 6 février avec l'apparition du Front populaire.

En second lieu, l'Armée n'a pas bougé. Sous la III<sup>e</sup> République, l'Armée est restée la « Grande Muette », ce qui lui valut ce reproche amer de Déroulède s'adressant à des officiers supérieurs : « On se fatiguera de vous entretenir, Messieurs. Nous nourrissons une armée, c'est pour qu'elle nous rende des services à l'intérieur ou à l'extérieur. Depuis 1870 vous ne nous avez servi de rien ». Et oui, même au moment des Inventaires, cette Armée dont les cadres étaient restés en partie catholiques, cette Armée n'a pas bronché. De nombreux officiers démissionnèrent certes, pour ne pas avoir à exécuter des consignes qui heurtaient leurs convictions, mais ils ne complotèrent point contre le régime établi.

Front commun de la gauche, obéissance de l'Armée, c'est à cette double fidélité, semble-t-il, que la III<sup>e</sup> République doit d'avoir traversé tant d'orages. Ce fut là sa chance, car l'antiparlementarisme constitue en lui-même, à toute époque, une menace permanente pour la République.

Il faut croire que ces deux soutiens ont manqué à la IV<sup>e</sup> République pour qu'elle ait sombré de la manière que l'on sait et sans que ceux qui se sont empressés à son chevet aient pu la secourir.

C'est que l'antiparlementarisme sous la IV<sup>e</sup>, s'il n'a jamais donné lieu comme au temps de la III<sup>e</sup>, à des explosions à tout prendre salutaires, n'en a pas moins fait lentement son œuvre comme ces maladies qui progressent sournoisement sans symptôme apparent. Car l'opinion n'eut jamais sous la IV<sup>e</sup> République les mêmes raisons de s'indigner du comportement des parlementaires que sous la III<sup>e</sup>. A l'exception du trafic des piastres, aucun scandale financier comparable aux affaires Panama et Stavisky. D'autre part, si l'influence des milieux d'affaires sur les pouvoirs publics défraie toujours la chronique, cette collusion entre la finance et la politique est plus encore imputée au Gouvernement qu'au Parlement. Si bien que ce n'est pas tant un manque de probité qu'une absence d'efficacité qui est reproché au système parlementaire dans les années 1950. Pareillement c'est plus le régime globalement considéré que le parlementaire pris individuellement qui se voit discrédité. Pour tout dire l'antiparlementarisme ne correspond pas aujourd'hui à une indignation, à une révolte, mais plutôt à une déception, à la conviction que le système parlementaire n'est plus adapté aux besoins des temps modernes.

Ainsi pour être moins aigu et moins violent, le mal n'en est-il que plus général et plus profond. Plus général en ce sens que l'antiparlementarisme a cessé d'être le monopole d'une droite fascisante et émeutière pour gagner les milieux de gauche que l'immobilisme des partis au pouvoir sous la IV<sup>e</sup> a largement déçus. Plus profond aussi dans la mesure où au-delà de ses déviations, c'est le principe même du parlementarisme qui a été atteint.

C'est dire que pour guérir l'opinion de cette affection pernicieuse, il ne suffira pas de redonner force et stabilité au pouvoir, mais il faudra aussi convaincre tous ceux que l'apparence a pu abuser qu'en cette seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle le dialogue et la confrontation des opinions n'est pas nécessairement incompatible avec l'efficacité.

Benoît JEANNEAU.

# Crise ou relance de l'EUROPE ?

par Jacques MALLET.

« **L'**INTERRUPTION des négociations sur l'adhésion du Royaume-Uni a provoqué, pour la première fois, une crise majeure dans la Communauté Européenne », affirme la Commission du Marché Commun dans l'introduction de son sixième rapport général. De récents événements ont montré que cette crise était fort loin d'être surmontée et qu'elle menaçait de se prolonger. Comment expliquer une telle situation dont il n'est pas besoin de souligner les dangers pour le développement de la Communauté ? Quels sont les chances et les moyens d'y porter remède ?

## Le succès du Marché Commun

Le marasme de ces derniers mois forme un saisissant contraste avec les progrès continus accomplis par l'Europe des Six depuis 1958. Le développement des échanges intra-communautaires, qui ont doublé depuis 1958 à 1963, explique et reflète l'essor extraordinairement rapide de la production dans les six pays qui a fait de la Communauté la zone la plus dynamique de l'économie occidentale. Dans les années qui ont suivi la création du Marché Commun, le produit national brut de la Communauté a augmenté de 21,5 % contre 11 % en Grande-Bretagne et 18 % aux Etats-Unis. On compte que d'ici à 1970, cette augmentation pourrait être de 60 %. En quatre ans, la production industrielle des Six s'est accrue de 37 % contre 14 % en Grande-Bretagne, 28 % aux Etats-Unis. Qui plus est, le Marché Commun a déjà apporté des avantages sensibles aux consommateurs : évaluées à prix constants, les augmentations des ressources des familles atteignaient à la fin de 1961, et par rapport à 1958, près de 25 % en Allemagne et en Italie, 15 % environ aux Pays-Bas et en France et 10 % en Belgique.

Certes, l'économie des six a bénéficié d'une conjoncture favorable et d'une importante réserve de productivité : le Marché Commun ne suffit pas à expliquer une telle évolution, mais on ne pourrait l'expliquer sans le Marché Commun. Elle doit beaucoup aux effets psychologiques d'une suppression accélérée des obstacles aux échanges. On envisage l'abolition complète des droits de douane pour le 1<sup>er</sup> janvier 1967, au lieu du 1<sup>er</sup> janvier 1970.

Ces résultats pour importants qu'ils soient ne constituent pas l'élément fondamental d'un bilan largement positif. Plus encore que la suppression des obstacles aux échanges et que l'établissement d'un tarif extérieur — notablement réduit pour tenir compte des intérêts des pays tiers — plus encore que les premières mesures prises pour libérer les mouvements de capitaux et de personnes, c'est en effet l'adoption, le 14 janvier 1962,

des premiers règlements jetant les bases d'une politique agricole commune, qui fait l'originalité du Marché Commun et lui a donné, au seuil de la deuxième étape du Traité, sa dimension communautaire. Il reste encore beaucoup à faire pour consolider et pour compléter l'édifice bâti le 14 janvier. Mais les fondements de la politique commune ont été solidement établis.

Il est vrai que, dans certains domaines et malgré quelques décisions importantes, les « politiques communes » — politique commerciale, politique des transports, politique énergétique... — ont pris du retard sur le développement général du Marché Commun. Du moins, les études préliminaires sont-elles achevées, des propositions précises ont été ou vont être avancées sur de nombreux points et des progrès substantiels pourraient être réalisés à bref délai, pour peu qu'on le veuille.

Le succès du Marché Commun, jusqu'à ce jour, en fait déjà une réalité difficilement réversible. Elle paraît d'autant plus solide que les producteurs se sont organisés en fonction du grand marché futur, devenu nécessaire à leur expansion, et que les Institutions communautaires ont fonctionné de manière efficace. Les six ont pris l'habitude de travailler, de vivre ensemble, et c'est un lien très fort. Les intérêts communs se sont développés jour après jour. Leur solidarité de fait est plus forte sans doute qu'ils ne le pensent eux-mêmes.

Cela dit, la construction de l'Europe, n'est pas le résultat, pour ainsi dire automatique, des nécessités de l'économie, l'œuvre inconsciente des lois du marché, des accords entre les entreprises, des rencontres et des ententes entre les hommes d'affaires. Le Président Hallstein l'avait justement souligné, dès 1958 : « C'est une décision d'ordre politique qui a créé à Messine notre Traité, c'est par un infatigable travail politique que les négociations ont été menées à bonne fin. Seules des forces politiques peuvent conserver à notre Communauté la vigueur dont elle a besoin aujourd'hui et demain. On peut appliquer à des associations d'Etats, comme la nôtre, ce que disait Salluste : « Un Etat ne peut subsister que par les moyens avec lesquels il a été créé ».

## Une crise de confiance

Les faits sont venus confirmer ce diagnostic : contrairement à certaines prévisions formulées avant l'entrée en vigueur du Traité de Rome, les difficultés les plus sérieuses que rencontre le processus d'intégration européenne ont été et sont, une fois encore, des difficultés d'origine politique, et non économique. Voilà bien ce qui fait la gravité de la crise actuelle entre les

six : c'est une « crise de confiance ». Quels qu'aient pu être leurs sentiments sur le fond des problèmes de la négociation en cours avec la Grande-Bretagne — les six avaient dans l'ensemble des positions communes — tous nos partenaires ont jugé inadmissible la manière dont la France a imposé son ajournement. On attendait d'elle qu'elle observât les règles d'une vie en communauté. La décision unilatérale, annoncée le 14 janvier, sans consultation ni information préalable, sur un problème d'intérêt commun, qui appelait une décision commune, est apparue comme la négation même de l'esprit communautaire, sans lequel très évidemment il n'y a pas de Communauté.

Celle-ci a été d'autant plus ébranlée que, dans le même temps, le gouvernement français paraissait s'engager dans une politique d'« amitié particulière » avec la République Fédérale, où les autres pays voyaient le risque d'une hégémonie à deux, d'un directoire franco-allemand, assez fort pour leur imposer sa loi. Le Traité signé le 22 janvier 1963 n'a donc fait qu'ajouter au malaise suscité par les propos du 14 janvier 1963.

Le malaise avait peut-être des origines plus lointaines : le désaccord sur les perspectives politiques de la construction européenne ne date pas d'hier, non plus que les divergences relatives au développement même du Marché Commun. Le paradoxe est que certains, très favorables aux méthodes dites « supranationales » en matière politique — la République Fédérale et les Pays-Bas — ne sont pas toujours les plus communautaires en matière économique. Une certaine conception libre-échangiste du Marché Commun fait obstacle à la mise en œuvre des politiques et d'une planification commune, sans lesquelles le Marché Commun ne serait qu'une zone de libre commerce, doté d'un tarif extérieur commun faible et en constante diminution. Tout se passe comme si les premiers ne voyaient dans le Marché Commun qu'une étape vers une zone de libre-échange atlantique, tandis que les autres réclament la protection d'un tarif suffisant pour édifier, sur un ensemble continental réduit jusqu'à nouvel ordre aux six, une zone de politique économique commune, c'est-à-dire une zone permanente d'économie organisée.

En toute hypothèse, le passage de l'union douanière à l'union économique aurait donc été un moment difficile pour la Communauté. De toute manière, l'adoption et la mise en œuvre d'une politique économique et en particulier d'une politique agricole commune se seraient heurtées, notamment en Allemagne, à de nombreux obstacles. Ces difficultés inévitables ont été singulièrement aggravées dans la mesure où la confiance mutuelle se trouve amoindrie, le soubassement politique du Marché Commun ébranlé. C'était jusqu'alors une volonté politique commune. C'était une unité fondamentale de politique étrangère, une manière commune d'envisager le destin de l'Europe, sa place dans le monde, ses rapports avec les Etats-Unis.

Le différend porte, en réalité, sur la politique étrangère de l'Europe. Il oppose la France à ses partenaires en un domaine où celle-ci a peu de chances de les rallier à ses vues. Et il risque d'être approfondi par le départ du chancelier Adenauer. Un affaiblissement de la volonté européenne peut avoir les mêmes effets pratiques qu'un changement improbable de la politique allemande. Nos voisins subordonnent la coopération avec la France à l'impératif premier de l'alliance américaine, condition nécessaire et pensent-ils, irremplaçable, de leur sécurité. Il est permis de s'interroger sur les risques de conjonction entre le libéralisme économique du professeur Erhard et le nationalisme politique de certains dirigeants français qui les portent à se montrer hostiles, le premier à l'intégration économique, le second à l'intégration politique...

Il reste que la Communauté ne peut rester immobile. Elle ne

peut trouver son équilibre que dans le mouvement. Il lui faut choisir aujourd'hui entre une rechute — c'est-à-dire l'aggravation de la crise de janvier — et une relance. Le 2 avril, le 9 mai, elle avait paru choisir la relance. Quel contenu lui donner ? Comment la mener à bien ?

### Relance politique...

S'il est vrai que la crise soit de nature politique, on serait logiquement porté à conclure que son traitement relève d'une relance politique. Mais comment sortir de ce cercle vicieux : une relance politique présuppose le rétablissement de la confiance, que précisément l'on attend d'elle. « Responsable de la crise », c'est normalement à la France qu'il reviendrait de prendre l'initiative, mais toute initiative de sa part serait aujourd'hui suspecte. Les occasions manquées ne se retrouveront pas de si tôt !

Dans un petit livre fort intéressant et fort utile (1), M. Roger Massip, a rappelé comment et pourquoi ces occasions ont été perdues au début de 1962. En dépit de ses imperfections, les cinq partenaires de la France étaient disposés à accepter le plan Fouchet — remanié pour tenir compte de leur point de vue — et l'on se félicitait généralement de voir la négociation toucher à son terme. Mais le général de Gaulle devait remettre tout en cause en introduisant dans le texte de compromis envisagé des modifications sérieuses sur des points sensibles. Lorsque, le 17 avril, le projet, ramené pour l'essentiel à son état précédent, vint en discussion devant les ministres des Six, il était déjà trop tard. « Les fluctuations de la politique européenne de la France, au cours des mois précédents, avaient fini par inquiéter sérieusement nos partenaires belges et hollandais et par les mener insensiblement à une attitude de profonde suspicion. La volonté française de barrer la voie à une révision progressive du Traité, qui aurait laissé toutes ses chances à la création, dans un avenir prévisible, d'une fédération européenne, ne fit en somme que justifier et confirmer des craintes qui étaient déjà très réelles. »

Nos partenaires ne pourraient-ils reprendre eux-même cette toile de Pénélope, au point où elle a été laissée ? C'est tout à fait improbable. Leurs objections, leurs craintes se sont trouvées renforcées par la conférence de presse du 14 et par la rupture du 29 janvier. Ils ne paraissent pas disposés pour l'instant à accepter l'idée d'une quelconque relance politique à laquelle ne participerait pas la Grande-Bretagne. Et, de son côté, la France s'oppose à cette participation, arguant du fait que la coopération politique doit avoir un soubassement économique, l'adhésion au Marché commun. Mais n'est-ce pas, dit-on, pour des raisons politiques — les accords de Nassau — qu'elle a jugé elle-même cette adhésion impossible, ou indésirable ?

Peut-être, demain, les positions évolueront-elles de part et d'autre. Il faut le souhaiter. Des propositions transactionnelles auront alors des chances d'aboutir à un accord politique entre les Six. M. Théo Braun, dans son rapport de politique étrangère au congrès du M.R.P. à la Baule, a tenté d'explorer cette voie. Dans l'immédiat, il semble, malheureusement, que cette voie reste fermée.

### ...ou économique ?

Faut-il donc conclure à l'impossibilité d'une relance, c'est-à-dire à un « blocage » persistant, qui pourrait provoquer une crise fondamentale du Marché Commun ? Nous ne le croyons pas, quant à nous. La relance, si relance il y a, peut se faire dans

(1) *De Gaulle et l'Europe* par M. Roger MASSIP (Flammarion) page 79.

le domaine de la politique économique. Et les pressions extérieures peuvent stimuler la volonté politique défaillante.

Pour relancer le Marché Commun, il faut, en premier lieu que les Six se mettent d'accord, sur un programme de travail à court terme et sur un calendrier précis réalisant un juste équilibre entre les divers domaines de la politique communautaire, en particulier entre le renforcement interne de la Communauté et le développement de ses relations extérieures : c'est ce que M. Schroeder, ministre des Affaires Etrangères de la République fédérale, a appelé la « synchronisation ». Entre ces deux aspects du développement européen, il existe désormais une liaison étroite. Ils se conditionnent et se complètent. Ils peuvent et doivent être réalisés parallèlement.

En fait, les discussions tournent autour de deux problèmes fondamentaux : la politique agricole commune et la négociation dite « Kennedy », c'est-à-dire la grande négociation commerciale qui va s'engager au mois de mai 1964 entre le Marché Commun et les Etats-Unis. On serait tenté de dire qu'il s'agit d'équilibrer des concessions allemandes sur le premier point avec des concessions françaises sur le second, mais ce serait trop simpliste. Face aux pressions et à la concurrence américaine, les Six — on l'a bien vu à Genève du 16 au 21 mai — se trouvent pour ainsi dire contraints de serrer les rangs, de présenter un front commun. Pour défendre leurs intérêts essentiels, il leur faut définir une position commune. Pour les faire prévaloir, il faut qu'ils s'expriment par la voie d'un unique porte-parole. Pour négocier, il faut exister, et exister en tant que communauté.

Cette logique impérieuse a deux conséquences trop évidentes : la première c'est que la Communauté ne pourra négocier sur les produits agricoles avec les Etats-Unis — qui font de l'inclusion de l'agriculture une condition pour l'ouverture et pour le succès des négociations — que dans la mesure où elle aura achevé d'arrêter la politique agricole commune. Elle devra donc adopter, avant la fin de l'année, les règlements en cours de discussion, sur la viande de bœuf et les produits laitiers. Elle devra, sans trop tarder, prendre les décisions nécessaires au sujet du niveau des prix des céréales. Car négocier sur les céréales pour lesquelles il n'existe plus désormais dans la Communauté de droits de douane, n'est-ce point négocier sur les prix des céréales ? L'obstacle ici n'est pas la France mais le gouvernement de la République fédérale, qui pour des raisons politiques évidentes s'oppose actuellement aux propositions de l'Exécutif de la C.E.E. prévoyant une baisse du prix du blé en Allemagne.

L'achèvement et la mise en œuvre de la politique agricole commune ne constituent pas un préalable : on peut y voir, à juste titre, une condition de fait de la négociation. Inversement, il est important, pour la Communauté elle-même, que la négociation aboutisse à des résultats positifs. D'abord parce qu'un désaccord fondamental sur ce point, suivant de peu la crise de janvier, mettrait l'unité des Six à rude épreuve, si on pouvait honnêtement l'attribuer aux mêmes raisons que la rupture des négociations britanniques ; ensuite parce qu'un échec des négociations risquerait d'avoir, sur l'économie américaine, sur le commerce mondial, et finalement sur l'ensemble de l'économie et de la politique occidentales, des conséquences graves. L'Europe, qui doit pour une part aux Etats-Unis son redressement et ses progrès dans la voie de l'union, a tout intérêt à leur venir en aide dans leurs difficultés présentes, par une attitude qui, pour être ferme et prudente, n'en devrait pas moins être constructive.

Il y a plus : pour aborder dans de bonnes conditions, en face de la délégation américaine, une négociation qui sera dure et difficile, il apparaît indispensable de renforcer les institutions mandataires des intérêts communs. Si les derniers événements

ont mis en évidence l'interdépendance entre le développement interne et le développement extérieur de la Communauté, ils ne doivent pas faire oublier que le renforcement de l'ordre institutionnel est finalement la meilleure garantie pour assurer le bon fonctionnement de la Communauté dans le respect de ses règles et pour que se développe une véritable responsabilité commune. « Les Institutions communautaires et particulièrement le Parlement et la Commission, ont vocation de faire prévaloir, envers et contre tout, l'intérêt commun, encore faut-il qu'elles aient les pouvoirs suffisants. » (1)

L'application pure et simple du traité conduira, dès la fin de la deuxième étape, c'est-à-dire au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 1966, au remplacement de l'unanimité par la majorité, pour la plupart des décisions du Conseil. On pourrait envisager d'accélérer le passage à la troisième étape. Sans attendre cette date, des mesures depuis longtemps à l'étude devraient enfin aboutir. La nécessité de la fusion des exécutifs, ne serait-ce que pour des motifs pratiques, n'a plus besoin d'être démontrée. Un élargissement des pouvoirs du parlement sera facile à réaliser et, à plus long terme, son éléction au suffrage universel ne soulève aucun obstacle insurmontable.

La encore, les négociations Kennedy peuvent jouer le rôle de stimulant. Elle ne sont qu'une étape sur la voie de ce que l'on a baptisé le « partnership », c'est-à-dire d'une association étroite entre les Etats-Unis et la Communauté Européenne, coopérant en partenaires égaux pour l'accomplissement de tâches communes.

Ce partnership « bipolaire » suppose et exige non seulement le maintien, mais le renforcement de l'unité et de la spécificité européennes, et cela dans tous les domaines, y compris dans le domaine militaire.

Lorsque la Communauté aura repris sa marche en avant, lorsque le cap de la politique agricole aura été franchi, lorsque une position commune aura été définie et défendue dans les négociations — ces deux décisions doivent être prises avant la fin de l'année — alors la confiance renaîtra entre les Six et ceux-ci pourront à nouveau parler de « politique ». On a pu définir la Communauté comme une union politique dans le domaine économique. Un jour viendra, plus proche peut-être qu'on ne le pense, où cette union devra être élargie à d'autres domaines. Seul le renforcement continu d'institutions incarnant l'intérêt communautaire, pourra lui donner la permanence et le dynamisme grâce auxquels les peuples de nos pays feront confiance à une telle union pour « orienter un destin désormais partagé ».

Dès maintenant, aux heures difficiles, les institutions si faibles encore, de la Communauté ne se sentent-elles pas soutenues par une force invisible, la pression de l'opinion ? M. Pierre Drouin dans son excellent ouvrage sur *L'Europe du Marché Commun* (2) en est pour sa part, ainsi que nous-mêmes, convaincu : « Ce n'est pas le moins singulier de cette expérience de 5 ans de Marché Commun : les peuples n'ont pas participé du tout (parce qu'ils n'ont pas encore dans les institutions les moyens de s'exprimer) à la vie de la C.E.E. Tout s'est déroulé au contraire de façon à les décourager, sur un registre d'une technicité avancée, où des initiés répondaient à d'autres initiés, et pourtant la majorité des citoyens de chaque pays de l'Europe des Six et la plupart des journaux prennent si bien maintenant le parti du Marché Commun que les ministres n'osent plus bloquer son développement. »

Encore faudra-t-il leur donner directement la parole. Et le plus tôt serait le mieux.

\* Jacques MALLET.

(1) Introduction du sixième Rapport général d'activité de la CEE.

(2) *L'Europe du Marché Commun*, par M. Pierre DROUIN (Julliard) page 341.

## Le Colloque de Grenoble

# PLANIFICATION ET DÉCISION

par Georges LAVAU

**J**URIDIQUEMENT, « le plan » se présente sous la forme d'un rapport au chef du gouvernement : il ne décide pas, il propose. Les directives que le Commissariat au Plan adresse aux organes départementaux pour la préparation des tranches opératoires ne sont pas des « circulaires », elles portent le nom plus neutre de « notes ». L'opinion toutefois ne s'arrête pas à ces formes : elle voit dans « la rue de Martignac » un centre de décision et non l'un des moins puissants ni des moins tentaculaires. Cette impression populaire de puissance est cependant démentie par des définitions autorisées qui ont parfois été données des plans français : « Vaste analyse de marché », « hypothèse de développement », « réducteur d'incertitude ».

### Ces contradictions font problème

Aussi les organisateurs du colloque tenu à Grenoble du 2 au 4 mai 1963 (l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble et la Fondation Nationale des Sciences Politiques) avaient-ils proposé aux participants d'examiner la planification française en tant que processus de décision. Si les plans français ne sont pas à proprement parler des « décisions de politique économique » du type classique, en quoi s'en rapprochent-ils ou en quoi en diffèrent-ils, ou dans quelle mesure enferment-ils les « vraies » décisions dans des cadres de cohérence impératifs ? Les plans obligent-ils ? Qui obligent-ils ? A quoi obligent-ils ?

Quelle que soit l'« autorité » directe ou indirecte des plans, cette autorité est-elle prélevée sur celle d'autres centres de décision ? La procédure d'élaboration des plans avec ses mécanismes de consultation, d'information et de confrontation mettant en présence des groupes sociaux divers et des représentants des administrations, crée-t-elle progressivement de nouveaux processus de décision moins autoritaires ? Fait-elle coopérer les groupes sociaux aux décisions économiques ?

Bien que substantiels, les rapports et les débats n'ont sans doute pas fourni de réponses décisives à toutes ces questions. Ils n'en ont pas moins apporté une masse d'observations et de réflexions si denses que je ne peux ici en donner qu'un aperçu très appauvri.

### Un processus qui n'évacue pas l'autorité

Du premier au cinquième Plan en gestation, la procédure d'élaboration s'est peu à peu précisée et a même été (ou sera) modifiée sur quelques points fondamentaux. Certains caractères généraux sont cependant permanents.

Certes, le Plan n'est pas encore la somme unique de toutes les mesures qui auront effet sur la vie économique et sociale (il en subsiste qui, actuellement, lui échappent, notamment dans le domaine militaire). Il n'en reste pas moins qu'un ensemble considérable de mesures sont liées les unes aux autres dans un cadre de comptabilité nationale.

Ce processus global engendre de longues préparations, des échanges d'informations, des cheminements complexes depuis les esquisses initiales jusqu'au document final (qui, dans l'avenir pourra comporter des variantes proposées au choix

des autorités politiques). Ce qui résulte de ce lent processus, ce ne sont pas de vraies « décisions ». Ce sont des *orientations générales* données à de multiples agents économiques sur lesquels le pouvoir politique et administratif a une autorité très variable, des *prévisions* globales ou sectorielles qui guident l'action et réduisent l'incertitude, des *programmes* pluriannuels d'investissements publics ou privés (assortis d'incitations à les exécuter, mais en principe non obligatoires), des *propositions* de mesures que pouvoirs publics, professions et entreprises s'engagent en principe à prendre, des *recommandations* aux groupes sociaux et professionnels (mais l'extension de la quatrième semaine de congés payés montre qu'on n'en tient pas toujours compte).

« Orientations », « programmes », « propositions », « recommandations »... : c'est ce vocabulaire évocateur d'une « autorité intransgressible, mais douce » qui faisait dire à l'un des rapporteurs, M. Georges Burdeau : « La planification évacue le commandement et lui substitue l'acceptation d'une nécessité directement issue de la structure même du monde où nous vivons. »

Cette apparente absence de pouvoir est d'ailleurs ambiguë. Au moment de la synthèse des travaux des commissions du Plan, des arbitrages s'imposent qui sont certes rendus par le Gouvernement mais proposés par le Commissariat au Plan. Convient-il alors d'imputer à celui-ci le vrai pouvoir d'arbitrer ? Ce serait aller trop loin car le Commissariat lui-même, dans la mesure où l'arbitrage concerne les « enveloppes financières », s'est bien souvent trouvé devant des postulats qui s'imposaient à lui (politique algérienne, force de frappe, conséquences du Marché Commun, politique de coopération franco-africaine). Les représentants du Commissariat présents à Grenoble (M.M. Delors et Viot) ont d'ailleurs vigoureusement insisté sur son souci d'échapper à la tentation technocratique. Ils ont affirmé vouloir ne pas confiner la décision dans le circuit captateur des itérations entre techniciens et bureaux. Le Plan, ont-ils dit, ne se substitue pas à l'autorité politique et celle-ci n'a pas à se retrancher derrière de prétendues exigences « objectives » du Plan. Les travaux de la planification placent devant le pouvoir politique des hypothèses de développement, en garantissent la relative cohérence, attestent qu'elles ont fait l'objet de larges confrontations (sinon d'engagements formels de la part des groupes sociaux et économiques). Cela fait, la responsabilité fondamentale des décisions doit être clairement attribuée et imputée aux autorités politiques qualifiées, c'est-à-dire au Parlement en tout premier lieu.

Il ne fut pas dissimulé que, dans un avenir plus ou moins proche, le système français de planification pourrait connaître, par suite de choix techniquement modestes mais socialement fondamentaux, une épreuve. C'est dans une telle situation surtout qu'il est essentiel que les choix à faire soient exposés dans leurs données et dans leurs conséquences à la société française. C'est aux citoyens seuls, en définitive, rappelle M. Delors, de lever par une décision politique les contradictions qui n'ont pas été créées par le Plan, mais qui résultent à la fois des conduites et des projets des divers

acteurs sociaux et, en même temps, des structures de notre système économique.

La question fut souvent posée (par M. Quermonne notamment) de savoir si, en évacuant la contrainte et le commandement au profit des recherches de concordances entre les groupes économiques et sociaux, la planification française ne risquait pas de devenir un moyen insidieux d'éviter des réformes de structures, notamment sur le plan de l'organisation administrative. Cette inquiétude sur la possibilité d'un certain leurre inhérent aux méthodes de la planification « souple » fut bien souvent évoquée.

### Les limites du dialogue et de la participation

Le colloque de Grenoble n'a guère répondu à l'une des questions que se posaient les organisateurs : qui sont les planificateurs ? A quel type social appartiennent-ils et, parmi les nombreux groupes et organes qui contribuent à l'élaboration des plans, qui a l'influence et le pouvoir ? Tout au plus quelques aperçus permirent-ils de mettre en évidence le rôle souvent décisif des administrations centrales (notamment en ce qui concerne la régionalisation des plans), des fonctionnaires d'accompagnement, des présidents et des rapporteurs des commissions de modernisation.

Le débat se porta surtout (et sans doute la présence des représentants de la C.F.T.C. (1) ne fut-elle pas étrangère à cette orientation) sur la question des effets de la participation des groupes à l'élaboration des plans. Si la participation des syndicalistes ouvriers et paysans ne donne pas à ceux-ci le sentiment d'être associés au processus de décision des plans, c'est d'abord, parmi bien d'autres raisons, parce que les divers groupes représentés dans les commissions viennent « y discuter » de leurs situations respectives sans en sortir et sans y abandonner les rôles sociaux qui y correspondent.

Les causes de cet état de choses sont multiples et étroitement interdépendantes. Cela tient d'abord à la nature même du processus de fabrication des plans : les participants s'informent mutuellement, confrontent leurs exigences et leurs projets et seuls ceux qui disposent d'un réel pouvoir économique peuvent y prendre quelques engagements quant à leurs propres décisions. Mais cela tient aussi à ce que les syndicalistes, tout en souhaitant que leur présence accentue l'action transformatrice du plan, ne peuvent accepter celui-ci comme une *ardente obligation* car, dans le cadre des structures économique-sociales actuelles, ses contraintes s'exerceraient contre eux et avec leur contre-sens. Soulignant dans leur rapport le rôle simplement consultatif des commissions, MM. Gournay et Viot ne dissimulèrent pas qu'elles ont rarement à prendre position sur des conflits ou à formuler des choix (ceux-ci étant, le plus souvent, effectués avant ou après leurs travaux). Il y a bien *dialogue* dans l'élaboration des plans mais « le plan n'est pas le *résultat* d'une concertation ou d'un dialogue où les différents acteurs de la vie économique..., placés sur un pied d'égalité complète..., se mettraient aisément d'accord sur les objectifs et les moyens de la politique économique à moyen et à long terme ».

La planification française risque-t-elle alors, faute d'autorité arbitrale, de devenir « une occasion pour les sous-ensembles sociaux, comme le disait François Perroux, de gagner une conscience aiguë de l'incompatibilité entre leurs propres projets » ? Les réponses sur ce point furent nuancées. L'opinion dominante reconnut qu'à travers les dialogues et les échanges d'informations qui se nouent à la faveur du plan, une certaine « démilitarisation » des rap-

ports sociaux et des relations entre les groupes et les administrations s'était effectuée. Réduisant les incertitudes, introduisant de la clarté, le processus d'élaboration des plans est aussi — au moins indirectement — un réducteur d'oppositions dans la mesure où, même s'il ne liquide pas les antagonismes résultant du cadre économique et institutionnel où s'inscrit le plan, il débarrasse les conflits de leurs éléments irrationnels. Les syndicalistes ouvriers l'ont bien souligné : l'avantage de la participation est, d'ores et déjà, pour eux, d'entrer dans un « domaine réservé » et, par là, non pas de « dépasser » la revendication, mais de tenter en même temps de faire « autre chose ». Ce climat de liberté dans les rapports et ces nouveaux modes de compréhension restent-ils un armistice limité aux travaux des commissions ou sont-ils en mesure de se propager à tous les rapports des groupes sociaux en toutes circonstances ? Il ne pourrait y avoir effet de propagation, semble-t-il, qu'à deux conditions : condition d'abord que soient effectivement branchés sur le processus d'élaboration des sièges de décision intermédiaires jusqu'ici oubliés (dans le domaine agricole : crédit agricole, coopératives, C.E.T.A.), à la condition ensuite que le nouveau style d'autorité qui s'esquisse au plan ne soit pas démenti au niveau de l'entreprise ou au niveau des rapports entre l'administration centrale et l'administration locale.

### Logique du marché et logique de la planification

Le plan devrait déterminer, grâce à ses projections et à ses programmes assortis d'incitations, un mécanisme d'induction dans toute l'économie française. Il est aisé de démontrer, et le rapport de M. Brochier le fit lumineusement, que, même dans le secteur public, mais surtout dans le secteur privé, il y a des pertes dans cette induction, à la fois parce que certains moyens d'exécution du plan sont faibles et parce que le mécanisme d'induction se heurte finalement à une immense zone d'inertie où joue la liberté de consommation. Sans doute ces « pertes » sont-elles, de façon croissante, prises en considération dans des calculs prévisionnels qui permettront, dans une certaine mesure, de les maîtriser : il n'en reste pas moins que ces faiblesses mettent à l'épreuve l'« autorité » du plan.

Les inquiétudes ainsi exprimées me paraissent salubres en ce qu'elles posent de façon aiguë des problèmes de choix politique : à cet égard, il est excellent qu'ait été démontré que la planification n'évacue pas les problèmes proprement politiques mais qu'au contraire elle les pose, dans un contexte plus rigoureux, devant le pouvoir politique et devant tous les groupes sociaux. Sans doute l'expérience des quatre plans français a-t-elle montré à l'œuvre une permanente dialectique entre la logique du marché et la logique de la planification (ce qui explique la nature ambiguë des décisions finales), mais il peut arriver un moment où la volonté réformatrice de la planification se heurtera aux barrages de la logique du marché. C'est un problème de choix et de renouvellement des valeurs qui se trouvera — et se trouve déjà — posé.

Or les planificateurs eux-mêmes savent parfaitement qu'il n'appartient pas à leur cercle de constituer la source de création et de renouvellement des valeurs. C'est pourquoi Hubert Brochier mettait l'accent sur la nécessité de créer dans toute la société de multiples pôles d'innovation. C'est à tous les citoyens, et d'abord à tous les groupes actifs, de dire quel genre de société ils souhaitent. Mais il est clair que le maintien de la contestation est nécessaire au dégagement de nouvelles valeurs.

Georges LAVAU.

(1) Les autres centrales ouvrières avaient été invitées mais n'ont pas envoyé de représentants.

# Théâtre

Au T. N. P.

de THOMAS BECKETT

à THOMAS MORE

**D**EPUIS douze ans, Jean Vilar et sa troupe animent l'immense scène du Palais de Chaillot et remplissent cette salle démesurée. Pourtant le 31 mai avec la dernière représentation de « Thomas More » s'est achevé le rôle de Jean Vilar au T.N.P., son rôle parisien puisqu'il dirigera cette année au moins le Festival d'Avignon. Aussi est-ce avec émotion que nous avons vu et applaudi sa dernière création, « Thomas More » est l'histoire véridique du chancelier d'Henri VIII qui seul osa prendre parti contre la rupture avec Rome à l'occasion du mariage du roi avec Anne Boleyn. Cet homme, non pas intransigeant, ni cassant, car il va jusqu'à la limite des concessions possibles, mais solide et ferme comme roc quand il s'agit d'être fidèle à « sa conscience personnelle et privée », sera finalement décapité à cause de cette fidélité. Jean Vilar fait ressortir à merveille le mélange d'intelligence, de sensibilité et de bon sens que comporte le personnage. Wilson — nouveau directeur du T.N.P. — est un truculent Henry VIII, et Christiane Minazzoli une bien charmante Margaret.

Mais ce soir-là, pour moi, la pièce s'achevait sur les souvenirs. Vilar en choisissant pour testament ce « Thomas More » avait-il pensé qu'il rejoignait ainsi une de ses toutes premières créations — la seconde, je crois (après « La danse de mort » de Steinberg créée aux Noctambules en 1944) — ce « Meurtre dans la Cathédrale » de T.S. Eliot, histoire d'un autre Thomas, Thomas Beckett. Je revois, dans sa chaire que l'on avait placée sur l'un des côtés de la scène du Vieux Colombier, la silhouette sèche, maigre, le profil en lame de couteau de l'Archevêque prononçant son sermont de Noël, lui aussi intraitable sur les principes, lui aussi assassiné par un roi sans scrupule.

De Thomas Beckett à Thomas More s'inscrit la carrière de Vilar, acteur, metteur en scène et directeur du T.N.P. Dans la vie aussi il est ce personnage fidèle à ce qu'il aime, croyant profondément à ce qu'il fait. Le contraire d'un commerçant du théâtre. « A travers tous les mirages de ce qu'il est convenu d'appeler le destin, l'homme est responsable de ce qu'il fait » écrivait Jean Vilar à propos de l'Antigone de Sophocle. C'est pour avoir traité en hommes à la fois ses acteurs et son public, qu'il a réussi cette chose extraordinaire qu'est le T.N.P.

A l'origine un homme passionné de théâtre, qui

cherche une voie difficile et surtout différente. C'est alors la fin du règne du cartel Dullin, Baty, Pitoëff, Jouvet pour qui le metteur en scène était roi et devant qui, tout s'effaçait. Il s'agit donc de libérer chacun de cette dictature, l'acteur d'abord, les techniciens ensuite. Une seule limite à cette liberté, la fidélité à l'œuvre qui en définitive commande. Le rôle du metteur en scène sera seulement d'ordonner ces libertés au service de l'œuvre.

En 1947, Vilar avait organisé le premier Festival d'Avignon. L'histoire en est curieuse. Il avait accepté un rôle — celui du destin — dans le film de Carné « Les portes de la Nuit ». Le poète René Char sur le point de tourner lui-même un film, qui ne verra jamais le jour, demande à Vilar de l'aider. Par lui, Vilar fait la connaissance de Zervos qui lui propose d'organiser en Avignon, parallèlement à une exposition de peinture, quelques représentations de « Meurtre dans la Cathédrale ». Vilar refuse d'abord puis séduit par l'idée, accepte. Les festivals d'Avignon sont nés et depuis 1947 attirent les foules. La nuit d'été, animée par les lumières et les couleurs de la scène, vivifiée par la musique donne à l'œuvre et au texte une dimension nouvelle : il semble que la nature elle-même écoute cette invention des hommes.

1950 est pour Vilar l'année d'« Henry IV » de Pirandello et celle de la rencontre avec Gérard Philippe. On a maintes fois raconté la scène. Philippe venant trouver Vilar dans sa loge de l'Atelier, pas tellement décidé encore à collaborer avec lui, et Vilar direct et lucide comme toujours, un peu raide aussi, lui proposant de jouer « Le Cid ».

Désormais, Vilar peut entreprendre la rénovation du Théâtre National Populaire dont la fondation remonte à 1920. Il en accepte le rôle de directeur en septembre 1951. Théâtre sans domicile fixe, d'abord « populaire » avec le festival de Suresne en novembre, retrouvant en cela les traces du fondateur Firmin Gemier — puis vraiment « national » l'année suivante avec le cadeau empoisonné qu'est la scène du Palais de Chaillot. Jouvet le disait avec humour : « il n'y a pas de théâtre sans public » et ce public il faut non seulement le séduire pour qu'il vienne, mais encore le convaincre pour qu'il revienne. Il faut aussi l'élargir, gagner à la magie d'autres foules, les plus nombreuses. Pour les attirer, deux moyens : l'œuvre, les interprètes.

Il serait fastidieux d'énumérer le répertoire du T.N.P. Il nous a fait découvrir des pièces aussi différentes que celles de Bertold Brecht et de Kleist. Il passe de l'antiquité avec « Antigone » et « La Paix » aux œuvres contemporaines, du burlesque d'« Ubu Roi » aux finesses de Marivaux et de Giraudoux. Mais toujours, Vilar sait servir l'œuvre tout en la mettant à la portée d'un public très divers et pourtant fanatique, trop peut-être car les applaudissements incessants gênent parfois les acteurs. J'ai toujours pensé que le métier de metteur en scène et parallèlement celui d'acteur, s'apparentait beaucoup aux explications de texte de notre enfance. Une explication animée, renforcée par l'éclairage et le mouvement, voilà ce qu'est le jeu scénique.

Quant aux interprètes, qu'ils aient débuté au T.N.P. ou qu'ils n'aient fait qu'y passer, ils ont en commun cet amour de leur métier qui leur fait sacrifier même le profit pour y rester fidèle. Et ce n'est pas si fréquent dans le monde du Théâtre. Sylvia Montfort, Alain Cuny, Maria Casarès, Daniel Gélin, Catherine Sellers, Daniel Ivernel, Geneviève Page, Suzanne Flon ont fait partie au hasard des saisons de cette troupe cohérente dont les éléments de fond s'appellent Georges Wilson, Charles Denner (l'étonnant « Landru » du film), Christiane Minazzoli ou Georges Riquier. Deux noms enfin pour clore cette liste : Daniel Sorano et Gérard Philipe que la mort seule a délié de leur fidélité au T.N.P. Sorano le

solide, l'infatigable, excellent « Cyrano » à la Télévision, inoubliable « Malade Imaginaire » par son côté « comique amer » qu'aurait aimé Molière. Philipe enfin. Il fut pour toute une génération l'image même du jeune homme sur lequel les fées se sont penchées et qui en a reçu tous les dons. Je reverrai toujours claquer les étendards dans le vent d'Avignon et la silhouette frêle, vêtue de blanc, du prince de Hombourg, tressant des couronnes pour une gloire imaginaire. Je reverrai toujours ce Perdican qui fut son dernier rôle à Chaillot, si racé, si charmant car il émanait de lui un « charme » au sens fort du mot. Charme fait non seulement de son talent d'acteur, mais aussi de sa personnalité d'homme, d'homme qui acceptait au faite de sa gloire de gagner 4.500 anciens francs par représentation à Chaillot et de venir saluer sans jamais se mettre en vedette.

C'est une leçon d'humanisme qui se dégage en effet de l'œuvre de ces douze années de direction de Vilar au T.N.P. Il a su faire de ses acteurs des hommes, de l'œuvre le témoignage d'un homme parlant à d'autres hommes, et c'est en cela surtout que son théâtre fut « populaire » au sens le plus noble du mot. Ce méditerranéen rejoignait à travers les siècles la leçon de l'humanisme grec. Sophocle ne disait-il pas « beaucoup de choses sont admirables, mais rien n'est plus admirable que l'homme ».

Françoise BASCOUL GAUTHIER.

*Jean Vilar et Georges Wilson.*

# Mourir à Madrid

*Prêtez l'oreille  
A ma clameur de peuple estropié.*

**M**OURIR à Madrid est une œuvre poignante qui ressuscite les dimensions et le sens de la terrible tragédie collective dont le peuple espagnol fut le héros et la victime de 1936 à 1939.

Utilisant avec talent des documents filmés à l'époque et sur place par des opérateurs américains, russes, allemands, italiens, français, Frédéric Rossif a su restituer les aspects et les épisodes principaux de la lutte fratricide qui déchira l'Espagne. Le passé ressurgit, cruel et accablant, exaltant et auréolé d'ardeurs romantiques. Les images sont bouleversantes dans leur austère beauté ou leur pathétique simplicité. Images authentiques qui accusent et révèlent la farouche atrocité et le sombre héroïsme des combats qui opposent des hommes d'un même sang sur le sol de leur patrie. Images symboles qui incarnent la splendeur tragique et la fierté de l'Espagne éternelle.

Aux bandes d'actualité qui forment les deux-tiers de l'œuvre, Rossif a très habilement mêlé des vues tournées dans l'Espagne d'aujourd'hui et quelques scènes reconstituées qui s'intègrent à l'ensemble, servant de complément ou de lien.

De tous les films de montage réalisés à ce jour, *Mourir à Madrid* est à la fois le plus lyrique et le plus convaincant ; avec *14-18*, de Jacques Laurent et Jean Aurel, il est le plus chargé de puissance évocatrice. Faisant appel à la sensibilité et à l'intelligence du spectateur, il provoque une émotion qui ne doit rien à la grandiloquence, au spectaculaire ou à l'insistance de mauvais goût.

Rossif a mis dans son film de la passion et de l'amour, il n'a pas caché ses préférences pour les Républicains, mais il s'est gardé de tout fanatisme et même de tout sectarisme. On ne peut parler de la guerre d'Espagne avec calme et objectivité, car elle réveille trop de colères mal éteintes, elle rouvre encore trop de plaies mal cicatrisées, cette guerre qui fut la dernière guerre des hommes, la première guerre totalitaire, la répétition générale de la guerre mondiale 39-45. Pour les hommes de plus de quarante ans, l'exécution du poète Federico Garcia Lorca, le bombardement de Guernica, les batailles de Teruel et de la Vallée du Jarama, la fin des libertés basques, la chute de Madrid ne sont pas des phrases d'un livre d'histoire, mais le souvenir douloureux de l'étouffement des aspirations d'un

*« Sang, sang sur les arbres et les pavés,  
sang sur les eaux, sang sur les murs ».*

peuple et de l'écrasement d'une jeune démocratie par le fascisme.

Un million de morts violentes en moins de quatre ans. Des horreurs et des crimes dans les deux camps adverses, du courage et de la noblesse aussi. Mais d'un côté une certaine idée de l'homme, de la liberté et de la justice. De l'autre côté une certaine idée de la nation, de l'armée, de la religion. Le choc meurtrier d'idéologies fondamentalement antagonistes fit le malheur de l'Espagne écartelée, il brisa les espoirs d'une vie meilleure qui étaient nés dans le cœur des pauvres et des opprimés avec la proclamation de la République en 1931, puis avec la victoire du Front Populaire en 1936.

L'Espagne de 1931 comptait sur 24 millions d'habitants, douze millions d'illétrés, huit millions de pauvres, deux millions de paysans sans terre, un officier pour six hommes, un général pour cent soldats. Des provinces entières étaient la propriété d'un seul homme. Le niveau de vie du peuple était très bas.

Les élections de 1936 donnèrent la majorité absolue aux candidats du Front Populaire. La réforme agraire cessa d'être une utopie ; l'augmentation des salaires, une chimère. Mais de condamnables excès (200 églises détruites, 300 assassinats politiques dont celui de Calvo Sotelo, leader de la Droite aux Cortes, 10 journaux pillés) furent alors commis dont argu-

rent les nationalistes, les cléricaux, les monarchistes, les possédants pour justifier leur révolte contre le pouvoir légitime. Le 17 juillet 1936 l'armée, sous les ordres du Général Franco, se soulève au Maroc espagnol. La rébellion s'étend progressivement à toute l'Espagne. La guerre civile commence avec son triste cortège de souffrances, de deuils, de misère, de sacrifices, de ruines, de haines...

A midi, le 27 mars 1939, les troupes du Général Franco entrent dans Madrid. La dictature devient le régime de l'Espagne. L'ordre va régner... Les Républicains qui avaient été incapables de mettre un terme à leurs dramatiques rivalités internes, se voient contraints de cesser un combat inégal et désespéré, victimes non seulement de leurs propres conflits politiques, mais encore des dérobades hypocrites des pays démocratiques, des manœuvres de l'U.R.S.S., de l'aide considérable apportée à Franco par Hitler et Mussolini. La signification de ce combat, l'humaniste Miguel de Unamuno l'a fixée à jamais en des circonstances mémorables que rappelle l'excellent commentaire de Madeleine Chapsal. Le 12 octobre 1936, lors de la Fête de la Race dans le grand amphithéâtre de l'Université de Salamanque, le Général franquiste Millan Astray insulte la Catalogne, le Pays Basque, puis s'écrie « Vive la mort ». Unamuno se lève et déclare : « Il est des circonstances où se taire est mentir. Je viens d'entendre un cri morbide et dénué de sens : vive la mort ! Et moi qui ai passé ma vie à façonner des paradoxes qui ont soulevé l'irritation de ceux qui ne les saisissaient pas, je dois vous dire, en ma qualité d'expert, que ce paradoxe

barbare est pour moi répugnant. Le Général Millan Astray est un infirme. Disons-le sans arrière-pensée discourtoise. Il est invalide de guerre. Cervantes l'était aussi. Malheureusement, il y a aujourd'hui, en Espagne beaucoup d'infirmes. Et il y en aura bientôt encore plus, si Dieu ne nous vient pas en aide. Je souffre à la pensée que le Général Millan Astray pourrait fixer les bases d'une psychologie de masse. Un infirme qui n'a pas la grandeur spirituelle d'un Cervantès recherche habituellement son soulagement dans les mutilations qu'il peut faire subir autour de lui ». Millan Astray ayant de nouveau crié « Abajo la inteligencia ! Vive la muerte ! » Unamuno poursuivit : « Cette université est le temple de l'intelligence. Et je suis son grand prêtre. C'est vous qui profanez son enceinte sacrée. Vous vaincrez parce que vous possédez plus de force brutale qu'il ne vous en faut. Mais vous ne convaincrez pas. Car pour convaincre, il faudrait que vous persuadiez. Or pour persuader, il faudrait avoir ce qui vous manque, la Raison et le Droit dans la lutte. Je considère comme inutile de vous exhorter à penser à l'Espagne. J'ai terminé. »

La guerre d'Espagne : une page d'histoire qui n'a pas fini de susciter émotion, remords, indignation et pitié, une geste héroïque, sanglante et féroce qui invite à la méditation. De cette histoire, de cette geste, *Mourir à Madrid* présente un visage inoubliable et pieusement fidèle, un visage d'une saisissante vérité.

Henri BOURBON.

## notes de lecture

---

### *L'Alsace, destin et volonté*

par Pierre PFLIMLIN et René UHRICH

UNE fois de plus, la collection « Questions d'Actualité » dont plusieurs titres ont déjà fait l'objet de commentaires dans ces colonnes, propose à nos réflexions un petit livre dense qui mérite à plus d'un titre de retenir l'intérêt.

Le réveil économique des régions, la prolifération des institutions et des initiatives qui l'ont suscité et qui l'accompagnent, les controverses passionnées auxquelles donne lieu l'ajustement

du plan national et des plans régionaux de développement, constituent sans doute l'un des traits les plus nouveaux de la vie économique à l'heure actuelle. Le témoignage sur l'une de ces expériences est encore plus précieux lorsqu'il s'agit de l'Alsace, cruellement meurtrie par l'Europe de jadis pleine « de cris et de fureur », et d'autant plus désireuse de saisir les chances offertes par l'Europe réconciliée et dynamique d'aujourd'hui, dont Strasbourg

pourrait devenir l'un des carrefours économiques et politiques essentiels.

Au surplus, les auteurs traitent d'une expérience vécue, puisque l'un est le Président, l'autre le Secrétaire Général du « Comité d'Etudes et d'action pour l'économie alsacienne » qui, depuis treize ans, anime le développement économique régional. Leur étude présente donc le même exceptionnel intérêt que celle naguère consacrée par R. Plevin, animateur du C.E.L.I.B. et

lui aussi ancien Président du Conseil, à « L'Avenir de la Bretagne » (1) : autre exemple significatif de la place tenue désormais par les préoccupations régionales dans la vie politique nationale.

Mais que le lecteur ne s'attende pas seulement à trouver une analyse pénétrante de la situation et des perspectives économiques de l'Alsace, et une définition des orientations et des réalisations souhaitables, au premier rang desquelles la création d'une voie navigable à grand gabarit entre Rhône et Rhin. Les belles pages consacrées à l'histoire économique et politique de l'Alsace élargissent les dimensions réelles de l'étude. Elles montrent comment à plusieurs reprises des efforts collectifs ont permis de surmonter des conditions naturellement défavorables, et de porter l'agriculture et l'industrie alsaciennes à l'avant-garde de leur époque.

Sans doute est-ce un événement extérieur — l'achèvement du « pont du diable » sur la Reuss en 1230, performance technique remarquable pour

l'époque — qui donne à Strasbourg sa première chance en créant un nouvel axe commercial « Angleterre-Flandres-Lombardie ». Du moins la fortune ultérieure de cette minuscule république indépendante résultera-t-elle pour une grande part de la sagesse, de l'habileté et en quelques occasions, de l'entêtement de ses dirigeants.

La grande « aventure » industrielle des indiennes de Mulhouse, quelques siècles plus tard ne devra pratiquement rien aux circonstances, presque toutes contraires à l'entreprise, et pratiquement tout à un effort collectif assez exceptionnel, poursuivi de génération en génération. Dès 1825, la Société Industrielle de Mulhouse, première du genre met en commun les ressources de plusieurs entreprises en vue de développer la recherche technique.

En beaucoup de domaines les Alsaciens feront figure de précurseurs. Entre autres exemples, sait-on qu'ils pratiquèrent la culture de la pomme de terre dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et qu'ils

construisirent les locomotives du premier chemin de fer mis en service — celui de Paris à Saint-Germain.

À suivre les fortunes diverses de cette population courageuse, on en vient à regretter que, depuis Lavis, personne n'ait entrepris de réécrire l'histoire complète de la France et des provinces qui la constituent aujourd'hui, en donnant aux facteurs économiques, comme l'on fait Pierre Pflimlin et René Uhrich, la place qui leur revient.

Leur but n'était pas cependant de faire œuvre d'érudition mais de lancer une invitation au labeur. Constructeurs et hommes d'action, ils ont d'abord écrit pour ceux qui, à toute autre, préfèrent, selon la belle expression de Claudel prise pour épigraphe de l'un des chapitres, « la douce amère des choses réelles ».

Jean AUBRY.

(1) Collection « Questions d'Actualité », Calmann-Lévy.

## La Presse dans la société contemporaine

par Bernard VOYENNE

Il y a beaucoup de livres sur la presse. Ce sont tantôt des souvenirs, tantôt des analyses plus ou moins complètes, tantôt des recherches savantes. L'ouvrage de Bernard Voyenne se distingue de tous les autres parce qu'il est à mi-chemin entre la vulgarisation (dont il a la clarté) et la science (dont il a la rigueur). C'est une sorte de « super-manuel » de niveau universitaire, une synthèse intelligente qui permet de s'informer... sur l'information.

L'auteur sait de quoi il parle. Journaliste, il a été le secrétaire de rédaction du *Combat* de la grande époque, celle d'Albert Camus et d'Albert Ollivier. Chercheur, il a publié, en matière de presse, des études bien connues des spécialistes. Professeur, il est un des principaux animateurs du Centre de formation des journalistes.

Son livre est le premier d'une nouvelle collection, dirigée par Alfred Grosser, la collection U, qui s'adresse aux étudiants de l'enseignement universitaire, mais aussi à tous ceux qui sont soucieux de connaître et de comprendre leur temps. On y trouvera des instruments de travail commodes et sûrs.

Tel est bien le caractère de ce volume. La première partie traite des entreprises de presse (les communications dans la société industrielle — le monde de l'information — l'organisation de la presse). La seconde décrit le public de la presse (sa composition, son comportement, le genre d'influence qu'il subit).

La troisième étudie la liberté et la responsabilité de la presse.

Chaque chapitre comporte une bibliographie et des textes complémentaires. 45 pages d'annexes sont composées de renseignements : chronologie des techniques de diffusion, répartition des journaux dans le monde, tirages, lois sur la presse, etc.

L'auteur ne craint pas de s'attaquer à certaines idées reçues. Ainsi détruit-il les illusions fréquentes sur le « quatrième pouvoir » : « La presse, dit-il, ne change pratiquement pas les attitudes et les comportements du public puisqu'elle est tribunaire d'attitudes préexistantes, mal placée pour les contredire, peu désireuse de le faire et, au moins quand il s'agit de grands organes, contrainte de ruser, de se réfugier dans une neutralité apparente et parfois réelle. »

Pourtant, la presse « agit », mais alors, comment ? Par l'imprégnation lente, répond Bernard Voyenne, par l'effet de prestige, par l'orientation du contenu. « Son pouvoir réside essentiellement dans l'amplification qu'elle donne aux faits et gestes, ou leur refuse... Elle n'est pas maîtresse de l'événement, ni même des sentiments qu'il éveille. Mais elle l'est, dans une large mesure, du retentissement que l'événement aura, et par conséquent, de la réponse qui lui sera faite. »

En ce sens la formule est bonne, qui rassemble les deux aspects de cette ana-

lyse « la presse nous influence sans nul doute : pas tant qu'on ne le dit, mais plus qu'on ne le croit. »

De là l'importance d'une véritable liberté de la presse, protégée contre les pressions politiques ou financières. De là aussi l'importance d'une presse qui mesure sa responsabilité. Or, le danger aujourd'hui n'est plus dans la pénurie d'information, source d'erreurs ou de sectarisme. Nous sommes au contraire « surinformés ». Les journaux doivent donc s'attacher, plus que par le passé, à classer les nouvelles, à les hiérarchiser, à les expliquer. Et ce n'est pas encore suffisant : contre une presse qui a tendance à monologuer Bernard Voyenne plaide pour une presse de dialogue, à travers laquelle les hommes puissent se faire entendre. C'est ce qu'il appelle le problème du retour, « du retour vrai, et non pas d'un écho dans lequel la voix des dirigeants se répond à elle-même dans une tragique illusion. On sait comment, dans son étonnant 1984, George Orwell a vu la société entière dominée par le rêve obsédant d'un maître qui est partout et n'existe pas. À travers la presse, Caliban doit pouvoir parler. 1984, c'est demain. » Qu'on donne donc la parole à Caliban !

J.-P. DUBOIS-DUMÉE.

Ed. Armand Colin, 128 p., couverture cartonnée. 19,50 F.



# MORT EN PUBLIC

par Etienne BORNE

**L** EST-CE idolâtrie ou vraie religion que de croire aux signes ? Jean XXIII était le pape de la Pentecôte, lui qui a tant fait pour que l'Eglise dont il était le premier serviteur descende de la chambre haute, se mêle aux multitudes pour prêcher hardiment dans toutes les langues humaines un évangile qui est indivisiblement de vérité et de charité. Et faut-il voir dans cette mort survenue dans les jours où les chrétiens font mémoire de la première Pentecôte, et qui pourrait mettre en péril l'œuvre entreprise, une sorte de signe divin qui consacrerait l'authenticité d'une action merveilleusement accordée à son inspiration ? Ou bien est-ce parce que notre foi dans l'Esprit est trop faible qu'elle a sans cesse besoin de se rassurer en cherchant des correspondances significatives dans des coïncidences de hasard ? Une mort a toujours quelque chose d'absurde et d'inique et chercher des intentions dans les circonstances qui lui font cortège, qu'il s'agisse d'une mort cachée ou d'une mort illustre, répond à un besoin de nier le non-sens et de contredire l'injustice. Comme l'obscur clarté d'une constellation témoigne dans la nuit contre la nuit, les cérémonies de la Pentecôte chrétienne autour de l'agonie du pape, ont paru illuminer la ténèbre de cette mort, peut-être de toute mort.

**R** ASSEMBLER toute une vie sur le rebord de la mort, c'est aussi une manière de vaincre la victoire imminente de l'adversaire. Et jusqu'à l'extrême limite, Jean XXIII a été pleinement Jean XXIII. Ce pasteur, appelé au service de la parole, a fait de sa mort un admirable sermon sur la mort, prêchant avec les mots de l'Evangile le Christ qui est la résurrection et la vie. Ce prêtre a célébré sa dernière messe par le moyen de son propre corps souffrant l'ultime douleur et en s'offrant lui-même en hostie pour l'Eglise, le concile, la paix. Ce pontife détaché de toute hauteur princière, étranger à toute grandeur aristocratique, avait voulu être le père de tous les hommes, donnant à une brûlante charité évangélique la forme de la plus simple et de la plus ordinaire bonté humaine, et les lentes heures qui l'entraînaient vers la mort ont été vécues sur un rythme d'anxiété par les foules dans l'univers (à l'exception cependant de l'agressive indifférence du monde chinois ou sinisé) qui étaient partout à l'écoute des nouvelles de Rome. La mort est une affaire de famille, couverte par l'intimité du foyer. Mais lorsque cette famille est aussi vaste que l'humanité, la chambre de l'agonie n'est plus à l'abri des regards, l'intime et le public ne font qu'un et le lit où un vieil homme affronte la mort devient une croix plantée sur le plus haut sommet et que, au large des horizons, peuvent contempler tous les points cardinaux.

**C**ETTE mort en public compose bien avec une vie qui, en son dernier et décisif épisode, mit ensemble le service d'Eglise et le souci du genre humain. Qui ne s'est pas appartenu dans sa vie ne s'appartiendra pas dans sa mort. Justice et logique. Mais le sacrifice, parce qu'il va au sublime, passe les limites du tolérable. Quelques-uns, dont je suis, lorsqu'ils ne pouvaient s'empêcher d'ouvrir leur poste à l'heure des flashes, ont eu la sensation de commettre une action interdite et de voler sa mort à un agonisant qui s'en allait privé de cette miséricorde que peuvent faire le silence et la solitude. Les journalistes de la presse parlée avaient beau s'évertuer à la décence et au respect, ils n'en étaient pas moins professionnellement voués à l'indiscrétion objective : pouls, température, sursauts de lucidité et retombées dans l'inconscience, conjecture sur la plus ou moins grande proximité de l'inévitable dénouement. La mort, qui est l'absolu et incommunicable secret, peut-elle être, sans un commencement de sacrilège, objet de spectacle ? Et on se surprenait à prier cette grande bonté blanche publiquement crucifiée de nous pardonner, en quittant la terre, la profanation d'un mystère.

**L**E peuple a toujours été curieux de la mort des grands. Un homme hors du commun aux prises avec la plus commune misère de la condition humaine, le drame ne manquera jamais de spectateurs, d'autant plus qu'il révèle l'essence même du tragique. Il est convenu que le héros doit mourir en public, et le paganisme a bien connu cette loi, lui qui édifiait le bûcher d'Hercule comme un échafaud sur la place ; et on dit héros le soldat tué au combat parce qu'il est mort sous des regards étrangers et que le champ de bataille est une manière de théâtre. Le sentiment, pitié et terreur mêlés, que l'homme éprouve au spectacle de la mort du grand homme ou du héros prédestiné est pourri d'équivoques dont le moraliste ou le psychanalyste dénonceront aisément le scandale, et pourtant il témoigne aussi, ce sentiment dont la puissance est malaisée à refouler, pour une inquiétude qui est une forme de l'angoisse métaphysique : qui a su donner un sens éminent à sa vie va-t-il au moment où il est la proie de l'inexorable, révéler la vérité et le sens de la mort ? Mais la mort la plus historiquement célèbre et la plus poétiquement illustre ne renvoie en ce monde que l'écho sonore de la vie qu'elle a déracinée de ce monde. Aussi avons-nous besoin pour espérer de signes plus singuliers. Aussi une humanité attentive, angoissée, déjà endeuillée, guette-t-elle la mort du pape Jean. Aussi une foi anxieuse convoque-t-elle autour de ce lit d'agonie dans l'espérance du concile et la mémoire de Pentecôte, comme les anges près du tombeau, un vol de significations hautement spirituelles. Mais dans l'excès de sacrifice de cette mort en public, il n'est qu'un signe vraiment déchiffrable, et c'est le signe de la croix.